

**MEMORIAL**

**Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg**

**MEMORIAL**

**Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg**

**RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS**

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

**C — N° 595****2 août 2001****SOMMAIRE**

<b>BNP Paribas Asset Management Services S.A., Luxembourg</b> .....	<b>28527</b>	<b>Kerima S.A., Luxembourg</b> .....	<b>28532</b>
<b>BNP Paribas Asset Management Services S.A., Luxembourg</b> .....	<b>28528</b>	<b>Kerima S.A., Luxembourg</b> .....	<b>28533</b>
<b>(Le) Bouleau Rouge S.A., Luxembourg</b> .....	<b>28533</b>	<b>L W M S.A., Luxembourg</b> .....	<b>28537</b>
<b>(Le) Bouleau Rouge S.A., Luxembourg</b> .....	<b>28533</b>	<b>L W M S.A., Luxembourg</b> .....	<b>28539</b>
<b>Gout &amp; Benz Invest S.A., Luxembourg</b> .....	<b>28514</b>	<b>Lancelot S.A., Luxembourg-Kirchberg</b> .....	<b>28532</b>
<b>Gout &amp; Benz Invest S.A., Luxembourg</b> .....	<b>28514</b>	<b>Lancelot S.A., Luxembourg-Kirchberg</b> .....	<b>28532</b>
<b>Gout &amp; Benz Invest S.A., Luxembourg</b> .....	<b>28514</b>	<b>Lursys, S.à r.l., Luxembourg</b> .....	<b>28543</b>
<b>Ha Ka Lux II S.A., Luxembourg</b> .....	<b>28515</b>	<b>Luxembourgeoise de Construction Immobilière S.A., Luxembourg</b> .....	<b>28534</b>
<b>Ha Ka Lux S.A., Luxembourg</b> .....	<b>28515</b>	<b>Luxembourgeoise de Construction Immobilière S.A., Luxembourg</b> .....	<b>28537</b>
<b>Hamam Club, S.à r.l., Dudelange</b> .....	<b>28515</b>	<b>Maurits Holding S.A., Bridel</b> .....	<b>28540</b>
<b>Hampelmann, S.à r.l., Lintgen</b> .....	<b>28515</b>	<b>Maurits Holding S.A., Bridel</b> .....	<b>28542</b>
<b>Hauck Return, Luxembourg</b> .....	<b>28516</b>	<b>NCH World S.A., Luxembourg</b> .....	<b>28524</b>
<b>Heinze Transports Internationaux GmbH, Bettembourg</b> .....	<b>28516</b>	<b>Neferet S.A., Luxembourg</b> .....	<b>28539</b>
<b>Hoffmann frères, S.à r.l., Mersch</b> .....	<b>28516</b>	<b>Neptune Investments S.A., Luxembourg</b> .....	<b>28542</b>
<b>Holiday Rent a Jeep S.A., Luxembourg</b> .....	<b>28514</b>	<b>Newport Square Holdings, S.à r.l., Luxembourg</b> ..	<b>28533</b>
<b>Hutchison 3G UK Investments, S.à r.l., Luxembourg</b> .....	<b>28518</b>	<b>Norpa Holding S.A., Sandweiler-Findel</b> .....	<b>28544</b>
<b>Hutchison 3G UK Investments, S.à r.l., Luxembourg</b> .....	<b>28520</b>	<b>Norpa Holding S.A., Sandweiler-Findel</b> .....	<b>28546</b>
<b>I.C.F. S.A., Immobilière Commercialisation et Financière, Luxembourg</b> .....	<b>28516</b>	<b>Oréades, Sicav, Luxembourg</b> .....	<b>28546</b>
<b>IC Invest Holding S.A., Luxembourg</b> .....	<b>28518</b>	<b>Oréades, Sicav, Luxembourg</b> .....	<b>28547</b>
<b>IC Invest Holding S.A., Luxembourg</b> .....	<b>28517</b>	<b>P.I.L., Participations et Investissements Lux S.A., Luxembourg</b> .....	<b>28547</b>
<b>Iddifix Consulting, S.à r.l., Grevenknapp</b> .....	<b>28516</b>	<b>P.I.L., Participations et Investissements Lux S.A., Luxembourg</b> .....	<b>28547</b>
<b>Immobilière de Gestion Financière S.A., Luxembourg</b> .....	<b>28524</b>	<b>Parvest Services S.A., Luxembourg</b> .....	<b>28525</b>
<b>Immobilière de Gestion Financière S.A., Luxembourg</b> .....	<b>28524</b>	<b>Parvest Services S.A., Luxembourg</b> .....	<b>28526</b>
<b>Immobilière Excelsior S.A., Luxembourg</b> .....	<b>28518</b>	<b>Pertrade Holding S.A., Luxembourg</b> .....	<b>28548</b>
<b>Immobilière Grand-Ducale S.A., Luxembourg</b> ....	<b>28515</b>	<b>Pertrade Holding S.A., Luxembourg</b> .....	<b>28548</b>
<b>Inland Waterway Holidays S.A., Grevenmacher</b> ..	<b>28518</b>	<b>Progressive Financial Investments S.A., Luxembourg</b> .....	<b>28549</b>
<b>International Flavors &amp; Fragrances Ardenne, S.à r.l., Luxembourg</b> .....	<b>28520</b>	<b>Recherche et Développement Finance Holding S.A., Luxembourg</b> .....	<b>28550</b>
<b>International Flavors &amp; Fragrances Ardenne, S.à r.l., Luxembourg</b> .....	<b>28524</b>	<b>Recherche et Développement Finance Holding S.A., Luxembourg</b> .....	<b>28551</b>
<b>International Flavors &amp; Fragrances Global Holding, S.à r.l., Luxembourg</b> .....	<b>28529</b>	<b>Schroff Holding S.A., Luxembourg</b> .....	<b>28551</b>
<b>International Flavors &amp; Fragrances Global Holding, S.à r.l., Luxembourg</b> .....	<b>28531</b>	<b>Schroff Holding S.A., Luxembourg</b> .....	<b>28552</b>
<b>International River Cruising S.A., Grevenmacher</b> ..	<b>28520</b>	<b>Sea Light Investments S.A., Luxembourg</b> .....	<b>28553</b>
<b>Jabora Investments S.A., Luxembourg</b> .....	<b>28531</b>	<b>Sea Mark Investments S.A., Luxembourg</b> .....	<b>28554</b>
		<b>Sea View Investments S.A., Luxembourg</b> .....	<b>28556</b>
		<b>Sea Way Investments S.A., Luxembourg</b> .....	<b>28557</b>
		<b>Selp-Invest S.A., Senningerberg</b> .....	<b>28559</b>
		<b>Selp-Invest S.A., Senningerberg</b> .....	<b>28560</b>

**GOUT & BENZ INVEST S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 18, rue de l'Eau.  
R. C. Luxembourg B 41.587.

Les comptes annuels au 31 décembre 1997 (version abrégée), enregistrés à Luxembourg, le 11 janvier 2001, vol. 548, fol. 25, case 7, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

**AFFECTATION DU RESULTAT**

report à nouveau . . . . . - 301.483,- LUF

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(03972/693/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2001.

---

**GOUT & BENZ INVEST S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 18, rue de l'Eau.  
R. C. Luxembourg B 41.587.

Les comptes annuels au 31 décembre 1998 (version abrégée), enregistrés à Luxembourg, le 11 janvier 2001, vol. 548, fol. 25, case 7, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

**AFFECTATION DU RESULTAT**

report à nouveau . . . . . - 192.977,- LUF

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(03971/693/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2001.

---

**GOUT & BENZ INVEST S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 18, rue de l'Eau.  
R. C. Luxembourg B 41.587.

Les comptes annuels au 31 décembre 1999 (version abrégée), enregistrés à Luxembourg, le 11 janvier 2001, vol. 548, fol. 25, case 7, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

**AFFECTATION DU RESULTAT**

report à nouveau . . . . . - 3.057.655,- LUF

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(03970/693/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2001.

---

**HOLIDAY RENT A JEEP S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1461 Luxembourg, 31, rue d'Eich.  
R. C. Luxembourg B 51.273.

**EXTRAIT**

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue en date du 10 janvier 2001 que:

Les organes de la société sont les suivants:

*Administrateurs:*

Maître Victor Elvinger, avocat, demeurant à Luxembourg,  
Maître Catherine Dessoir, avocat, demeurant à Luxembourg,  
Maître Edouard de Fierlant Dormer, demeurant à Luxembourg.

*Commissaire aux comptes:*

Madame Michèle Lutgen, employée privée, demeurant à Rippweiler.  
La durée des mandats est fixée à 6 ans. Les mandats expireront lors de l'assemblée générale de l'année 2007.

Luxembourg, le 10 janvier 2001.

*Pour la société*

Signature

*Un mandataire*

Enregistré à Luxembourg, le 11 janvier 2001, vol. 548, fol. 25, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(03985/304/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2001.

---

**HA KA LUX S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1718 Luxembourg, 51, rue Haute.  
R. C. Luxembourg B 49.197.

—  
Les comptes annuels au 31 décembre 1999, enregistrés à Luxembourg, le 11 janvier 2001, vol. 548, fol. 26, case 7, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

*Pour HA KA LUX S.A.*

P. Laplume

(03977/802/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2001.

---

**HA KA LUX II S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1718 Luxembourg, 51, rue Haute.  
R. C. Luxembourg B 52.782.

—  
Les comptes annuels au 31 décembre 1999, enregistrés à Luxembourg, le 11 janvier 2001, vol. 548, fol. 26, case 7, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

*Pour HA KA LUX II S.A.*

P. Laplume

(03978/802/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2001.

---

**HAMAM CLUB, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3481 Dudelange, 24, rue Gare-Usines.  
R. C. Luxembourg B 47.469.

—  
Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 9 janvier 2001, vol. 548, fol. 11, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 janvier 2001.

R. Thill.

(03979/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2001.

---

**HAMPELMANN, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-7447 Lintgen, 120, route de Fischbach.  
R. C. Luxembourg B 22.673.

—  
Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 9 janvier 2001, vol. 548, fol. 11, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 janvier 2001.

R. Thill.

(03980/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2001.

---

**IMMOBILIERE GRAND-DUCALE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.  
R. C. Luxembourg B 39.899.

—  
Suite à la réunion du Conseil d'administration de la société en date du 29 décembre 2000, le siège social de la société a été transféré, avec affet au 1<sup>er</sup> janvier 2001, du 77, avenue Gaston Diderich à L-1420 Luxembourg au 8, boulevard Royal à L-2449 Luxembourg.

Luxembourg, le 29 décembre 2000.

*Le Conseil d'Administration*

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 11 janvier 2001, vol. 548, fol. 26, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(03997/000/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2001.

---

**HAUCK RETURN.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 6, boulevard Joseph II.  
R. C. Luxembourg B 31.093.

Le bilan au 30 septembre 2000, enregistré à Luxembourg, vol. 548, fol. 26, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 janvier 2001.

Signature.

(03982/250/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2001.

---

**HEINZE TRANSPORTS INTERNATIONAUX, GmbH, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3254 Bettembourg, 190, route de Luxembourg.  
R. C. Luxembourg B 40.130.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 9 janvier 2001, vol. 548, fol. 11, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 janvier 2001.

R. Thill.

(03983/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2001.

---

**HOFFMANN FRERES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-7501 Mersch, 25, rue Grande-Duchesse Charlotte.  
R. C. Luxembourg B 18.083.

Les comptes annuels au 31 décembre 1999, enregistrés à Luxembourg, le 11 janvier 2001, vol. 548, fol. 22, case 1, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2001.

**AFFECTATION DU RESULTAT**

- Report à nouveau ..... 1.297.015,- LUF

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 janvier 2001.

Signature.

(03984/802/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2001.

---

**IDDIFIX CONSULTING, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-7433 Grevenknapp, 6, Um Riesenhaff.  
R. C. Luxembourg B 41.764.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 9 janvier 2001, vol. 548, fol. 11, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 janvier 2001.

R. Thill.

(03993/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2001.

---

**I.C.F. S.A., IMMOBILIERE COMMERCIALISATION ET FINANCIERE,  
Société Anonyme.**

Siège social: L-2543 Luxembourg, 30-32, Dernier Sol.  
R. C. Luxembourg B 42.179.

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 11 octobre 2000**Démissions d'administrateurs*

L'assemblée prend acte de la démission de leurs fonctions d'administrateur de Messieurs Medjoub Chani, demeurant 133, avenue du X September, L-2551 Luxembourg, Dominique Claisse, demeurant 5, Grand-rue, F-57970 Kuntzig et de Mlle Maria Rodrigues, demeurant 71, Cité Tresson, F-54440 Hesperange et leur donne quittance de leur gestion à ce jour.

*Nominations d'administrateurs*

L'assemblée nomme Monsieur Samuel Akdime, demeurant au 25, avenue de la Gare, L-1611 Luxembourg, comme administrateur-délégué avec pouvoir d'engager valablement la société par sa seule signature.

L'assemblée nomme Madame Elisabeth Bollaro, demeurant 56, rue des Cigognes, F-57270 Uckrange et la société K.P.B. LIMITED, ayant son siège à Tortola, P.O. Box 3152 Road Town, Tortola, British Virgin Islands (BVI) comme administrateurs.

*Changement du siège social*

L'assemblée décide de transférer le siège social de L-2430 Luxembourg, 26, rue Michel Rodange à L-2543 Luxembourg, 30-32, Dernier Sol.

*Démission du commissaire aux comptes*

L'assemblée prend acte de la démission de la FIDUCIAIRE ADC CONSEIL, ayant son siège à L-2453 Luxembourg, 26, rue Michel Rodange.

*Nomination d'un nouveau commissaire aux comptes*

L'assemblée décide de nommer Monsieur Vasta Roberto, demeurant L-1521 Luxembourg, 106, rue Adolphe Fischer comme nouveau commissaire aux comptes.

*L'Administrateur*

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 11 janvier 2001, vol. 548, fol. 22, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(03990/532/32) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2001.

**IC INVEST HOLDING S.A., Aktiengesellschaft.**

Gesellschaftssitz: L-2120 Luxembourg, 14, allée Marconi.

H. R. Luxemburg B 64.169.

Im Jahr zweitausend, den fünfzehnten Dezember.

Vor dem unterzeichneten Notar Frank Baden, mit Amtswohnsitz in Luxemburg,

Ist erschienen:

Herr Claude Niedner, Rechtsanwalt, wohnhaft in Luxemburg, als Bevollmächtigter des Verwaltungsrates der Gesellschaft IC INVEST HOLDINGS S.A. mit Gesellschaftssitz in 14, allée Marconi, L-2120 Luxembourg (R. C. Luxemburg B 64.169), gemäss eines Beschlusses des Verwaltungsrates vom 10. Oktober 2000.

Ein Auszug des Protokolls dieser Sitzung wird, nach Unterzeichnung ne varietur durch den Erschienenen und den Notar, gegenwärtiger Urkunde als Anlage beigefügt, um mit derselben einregistriert zu werden.

Der Erschienene, in der obengenannten Eigenschaft handelnd, hat den unterzeichneten Notar gebeten folgende Erklärungen festzuhalten und zu beurkunden:

1) Die Aktiengesellschaft IC INVEST HOLDING S.A. (die «Gesellschaft») wurde gemäss Urkunde des unterzeichneten Notars vom 29. April 1998 gegründet, welche Urkunde veröffentlicht wurde im Mémorial C, Nummer 389 vom 28. Mai 1998.

Die Satzung wurde zum letzten Mal abgeändert gemäss Urkunde des unterzeichneten Notars vom 30. Dezember 1999, veröffentlicht im Mémorial C, Nummer 257 vom 5. April 2000.

2) Das gezeichnete Kapital der Gesellschaft ist auf fünfzigtausend Euro (EUR 50.000,-) festgesetzt, aufgeteilt in tausend (1.000) Aktien mit einem Nennwert von fünfzig Euro (EUR 50,-) pro Aktie.

3) Gemäss Artikel 5 der Satzung ist das genehmigte Kapital auf fünf Millionen Euro (EUR 5.000.000,-) festgesetzt, aufgeteilt in einhunderttausend (100.000) Aktien mit einem Nennwert von fünfzig Euro (EUR 50,-) pro Aktie.

Der Verwaltungsrat ist im allgemeinen ermächtigt, Aktien auszustellen ohne den bestehenden Aktionären ein Vorzugsrecht einzuräumen.

4) In seiner Sitzung vom 10. Oktober 2000 hat der Verwaltungsrat beschlossen, das Gesellschaftskapital auf eine Million Euro (EUR 1.000.000,-) zu erhöhen durch Ausgabe von neunzehntausend (19.000) Aktien mit einem Nennwert von fünfzig Euro (EUR 50,-) pro Aktie.

Gemäss Artikel 5 der Satzung hat der Verwaltungsrat das Vorzugsrecht der bestehenden Aktionäre eingestellt.

Sämtliche neuen Aktien wurden gezeichnet von IC INVEST SICAV mit Gesellschaftssitz in 14, allée Marconi, L-2120 Luxembourg (R. C. Luxemburg B 64.170), zum Gesamtpreis von neunhundertfünfzigtausend Euro (EUR 950.000,-).

Der Gesamtpreis von neunhundertfünfzigtausend Euro (EUR 950.000,-) für die neunzehntausend (19.000) neuen am 10. Oktober 2000 ausgegebenen Aktien wurde in bar voll eingezahlt und demgemäss steht der Gesellschaft ab sofort uneingeschränkt der Betrag von neunhundertfünfzigtausend Euro (EUR 950.000,-) zur Verfügung, wie dies dem unterzeichneten Notar nachgewiesen wurde.

Die diesbezügliche Zeichnungserklärung wurde dem Notar vorgelegt.

Im Zusammenhang mit dieser Aktienzeichnung wurde dem unterzeichneten Notar das Protokoll des entsprechenden Verwaltungsratsbeschlusses der IC INVEST SICAV vorgelegt, welches gegenwärtiger Urkunde beigefügt bleibt.

Aufgrund der Kapitalerhöhung ist der erste Absatz des fünften Artikels der Satzung abzuändern und lautet in Zukunft wie folgt:

«**Art. 5. Erster Absatz.** Das gezeichnete Aktienkapital beträgt eine Million Euro (EUR 1.000.000,-). Es ist in zwanzigtausend (20.000) Aktien mit einem Nennwert von fünfzig Euro (EUR 50,-) pro Aktie eingeteilt und in voller Höhe einbezahlt.»

*Schätzung der Kosten*

Der Komparent schätzt die Kosten, Gebühren und Auslagen, die der Gesellschaft aus Anlass gegenwärtiger Kapitalerhöhung erwachsen, auf ungefähr fünfhunderttausend Luxemburger Franken (500.000,- LUF).

Aufgenommen in Luxemburg am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an den Erschienenen, hat derselbe gegenwärtige Urkunde mit dem Notar unterschrieben.

Gezeichnet: C. Niedner, F. Baden.

Enregistré à Luxembourg, le 20 décembre 2000, vol. 7CS, fol. 44, case 7. – Reçu 383.229 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Für gleichlautende Ausfertigung der Gesellschaft auf Begehrt erteilt zum Zwecke der Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 9. Januar 2001.

F. Baden.

(03991/200/57) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2001.

---

**IC INVEST HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2120 Luxembourg, 14, allée Marconi.

R. C. Luxembourg B 64.169.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

F. Baden.

(03992/200/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2001.

---

**IMMOBILIERE EXCELSIOR S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2561 Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 4.337.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 9 janvier 2001, vol. 548, fol. 11, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 janvier 2001.

R. Thill.

(03994/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2001.

---

**INLAND WATERWAY HOLIDAYS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-6791 Grevenmacher, 10, route de Thionville.

R. C. Luxembourg B 35.469.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 9 janvier 2001, vol. 548, fol. 11, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 janvier 2001.

R. Thill.

(04003/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2001.

---

**HUTCHISON 3G UK INVESTMENTS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée,  
(anc. AUDITORIUM INVESTMENTS 5, S.à r.l.).**

Registered office: L-1728 Luxembourg, 7, rue du Marché aux Herbes.

R. C. Luxembourg B 74.650.

In the year two thousand, on the eighteenth of December.

Before Maître Joseph Elvinger, notary residing at Luxembourg.

Is held an extraordinary general meeting of the partners of HUTCHISON 3G UK INVESTMENTS, S.à r.l., a société à responsabilité limitée, having its registered office at L-1728 Luxembourg, 7, rue du Marché aux Herbes, trade register Luxembourg section B number 74.650 incorporated by deed dated on 1st March 2000, published in the Mémorial C number 447 of 24 June 2000; and whose articles of association have been amended by deed on the May 22, 2000 published in the Mémorial C number 728 of 5 October 2000.

The meeting is presided by Mr Patrick van Hees, jurist, residing at Messancy, Belgium.

The chairman appoints as secretary and the meeting elects as scrutineer Mr Hubert Janssen, jurist, residing at Torgny-Rouvroy, Belgium.

The chairman requests the notary to act that:

I. - The partners present or represented and the number of shares held by each of them are shown on an attendance list which will be signed and here annexed as well as the proxies and registered with the minutes.

II. - As appears from the attendance list, the 500 (five hundred) shares, representing the whole capital of the corporation, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the shareholders have been beforehand informed.

III. - That the agenda of the meeting is the following:

*Agenda:*

- 1) To change the Company's business year closing date, from September 30th to December 31st.
- 2) To fix the next closing date year on December 31st, 2000.
- 3) To amend articles 13 and 14 of the articles of association.

After the foregoing was approved by the meeting, the shareholders unanimously decide what follows:

*First resolution*

The meeting decides to change the Company's business year closing date, from September 30th to December 31st.

*Second resolution*

The meeting decides to fix the closing date for this year, having started on March 1st, 2000, to December 31st, 2000.

*Third resolution*

As a consequence of the foregoing resolution, the meeting decides to amend articles 13 and 14 of the articles of incorporation and to give it the following wording:

**Art. 13.** The Company's business year begins on January 1st and closes on December 31st.

**Art. 14.** Each year, as of the 31st of December, the management will draw up the balance sheet which will contain a record of the properties of the Company and the profit and loss account, as also an appendix according to the prescriptions of the law in force.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with Us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of discrepancy between the English and the French text, the English version will prevail.

**Suit la traduction française:**

L'an deux mille, le dix-huit décembre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société HUTCHISON 3G UK INVESTMENTS, S.à r.l., ayant son siège social à L-1728 Luxembourg, 7, rue du Marché aux Herbes, R. C. Luxembourg 74.650, constituée suivant acte reçu le 1<sup>er</sup> mars 2000, publié au Mémorial C numéro 447 du 24 juin 2000; dont les statuts ont été modifiés en date du 22 mai 2000, publié au Mémorial C numéro 728 du 5 octobre 2000.

L'assemblée est présidée par Monsieur Patrick van Hees, juriste, demeurant à Messancy, Belgique.

Le président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Hubert Janssen, juriste, demeurant à Torgny-Rouvroy, Belgique.

Le président prie le notaire d'acter que:

I. - Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, qui sera signée, ci-annexée ainsi que les procurations, le tout enregistré avec l'acte.

II. - Qu'il ressort de la liste de présence que les 500 (cinq cents) actions, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les actionnaires ont été préalablement informés.

III. - Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

*Ordre du jour:*

- 1) Changer la date de clôture de l'exercice social de la société du 30 septembre au 31 décembre.
- 2) Fixer la date de clôture de cette année au 31 décembre 2000.
- 3) Modifier les articles 13 et 14 des statuts.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, les actionnaires décident ce qui suit à l'unanimité:

*Première résolution*

L'assemblée décide de changer la date de clôture de l'exercice social du 30 septembre au 31 décembre.

*Deuxième résolution*

L'assemblée décide de fixer la date de clôture de cette année au 31 décembre 2000, de sorte que l'exercice social ayant débuté le 1<sup>er</sup> mars 2000 se termine le 31 décembre 2000.

*Troisième résolution*

Afin de mettre les statuts en concordance avec la résolution qui précède, l'assemblée décide de modifier les articles 13 et 14 des statuts pour lui donner suivante:

**Art. 13.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le 31 décembre.

**Art. 14.** Chaque année avec effet au 31 décembre, la gérance établit le bilan qui contiendra l'inventaire des avoirs de la Société et de toutes les dettes actives et passives, et le compte de profits et pertes ainsi qu'une annexe conforme aux dispositions de la loi en vigueur.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande des comparants le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Signé: P. van Hees, H. Janssen, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 20 décembre 2001, vol. 127S, fol. 52, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 janvier 2001.

J. Elvinger.

(03988/211/93) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2001.

---

**HUTCHISON 3G UK INVESTMENTS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1728 Luxembourg, 7, rue du Marché aux Herbes.

R. C. Luxembourg B 74.650.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

J. Elvinger.

(03989/211/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2001.

---

**INTERNATIONAL RIVER CRUISING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-6791 Grevenmacher, 10, route de Thionville.

R. C. Luxembourg B 55.183.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 9 janvier 2001, vol. 548, fol. 11, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 janvier 2001.

R. Thill.

(04004/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2001.

---

**INTERNATIONAL FLAVORS & FRAGRANCES ARDENNE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Registered office: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

In the year two thousand, on the eleventh of December.

Before Maître Joseph Elvinger, notary residing at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held an extraordinary general meeting of the partners of INTERNATIONAL FLAVORS & FRAGRANCES ARDENNE, S.à r.l., a «société à responsabilité limitée», a limited liability company, having its registered office at 5, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, incorporated by deed enacted on the 27th of November 2000, in process of registration at Luxembourg trade register.

The meeting is presided by Mr Patrick van Hees, jurist, residing at Messancy, Belgium.

The chairman appoints as secretary and the meeting elects as scrutineer Mr Hubert Janssen, jurist, residing at Torgny-Rouvroy, Belgium.

The chairman requests the notary to certify that:

I. - The partner present or represented and the number of shares held by each partner or representative is shown on an attendance list. That list and proxies, signed by the appearing persons and the notary, shall remain here annexed to be registered with the minutes.

II. - As appears from the attendance list, the 500 (five hundred) shares, representing the whole capital of the company, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the partner has been beforehand informed.

III. - The agenda of the meeting is the following:

*Agenda:*

1. - Increase of the corporate capital by an amount of EUR 217,290,000.- (two hundred and seventeen million two hundred and ninety thousand Euros) so as to raise it from its present amount of EUR 12,500.- (twelve thousand five hundred Euros) to EUR 217,302,500.- (two hundred and seventeen million three hundred and two thousand five hundred Euros) by the issue of 8,691,600.- (eight million six hundred and ninety-one thousand six hundred) new shares having a par value of EUR 25.- (twenty-five Euros) each.

2. - Subscription, intervention of the subscriber and payment of all the new shares by contribution in kind of shares.

3. - Acceptation by the managers of INTERNATIONAL FLAVORS & FRAGRANCES ARDENNE, S.à r.l.

4. - Amendment of article six of the articles of incorporation in order to reflect such action.

After the foregoing was approved by the meeting, the partner unanimously decided as follows:

*First resolution*

The Luxembourg company INTERNATIONAL FLAVORS & FRAGRANCES GLOBAL, S.à r.l., a company organized under the laws of Luxembourg and having its registered office at 5, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, sole partner, exercising the powers devolved to the general meeting of partners, decided to increase the issued share capital by EUR 217,290,000.- (two hundred and seventeen million two hundred and ninety thousand Euros) so as to raise it from its present amount of EUR 12,500.- (twelve thousand five hundred Euros) to EUR 217,302,500.- (two hundred and seventeen million three hundred and two thousand five hundred Euros) by the issue of 8,691,600 (eight million six hundred and ninety-one thousand six hundred) new shares having a par value of EUR 25.- (twenty-five Euros) each, the whole to be fully paid up through a contribution in kind consisting of shares of a company having its registered office in a European Union partner state.

*Second resolution*

The partner accepts the subscription of the new shares by himself, that is to say:

- INTERNATIONAL FLAVORS & FRAGRANCES GLOBAL, S.à r.l., prenamed, for all the 8,691,600 (eight million six hundred and ninety-one thousand six hundred) new shares to be issued.

*Contributor's intervention - Subscription - Payment*

Thereupon intervenes the aforementioned company INTERNATIONAL FLAVORS & FRAGRANCES GLOBAL, S.à r.l., here represented as stated here-above;

which declares to subscribe all the 8,691,600 (eight million six hundred and ninety-one thousand six hundred) new shares and to pay them up by contributions in kind hereafter described:

*Description of the contributions*

869,160 (eight hundred and sixty-nine thousand one hundred and sixty) shares with a par value of EUR 25.- (twenty-five Euros) of INTERNATIONAL FLAVORS & FRAGRANCES (LUXEMBOURG), S.à r.l., a company incorporated under the laws of Luxembourg, representing 13.31% of the share capital of this hereinafter referred to as the 'Company', divided in 6,534,400 (six million five hundred and thirty-four thousand four hundred) shares; this contribution being valued at EUR 217,290,000.- (two hundred and seventeen million two hundred and ninety thousand Euros).

*Evidence of the contribution's existence*

Proof of the ownership and the value of such shares has been given to the undersigned notary by the Memorandum of Articles of Association of the concerned companies and by a declaration issued by the managers of each of them attesting the current number of shares, their ownership, and their true valuation pursuant to a statement of contribution value.

*Effective implementation of the contribution*

INTERNATIONAL FLAVORS & FRAGRANCES GLOBAL, S.à r.l., contributor prenamed here represented as stated hereabove, declares:

- that the shares of INTERNATIONAL FLAVORS & FRAGRANCES (LUXEMBOURG), S.à r.l., are fully paid up and legally and conventionally freely transferable, no pre-emption rights or any other rights existing by virtue of which any person may be entitled to demand that one or more of the shares be transferred to him;
- that it is the sole full owner of these shares and possesses the power to dispose of them;
- that all formalities shall be carried out in Luxembourg, in order to formalize the transfer and to render such transfer effective anywhere and toward any third party;
- that INTERNATIONAL FLAVORS & FRAGRANCES ARDENNE, S.à r.l., is already and still currently owner of 5,665,240.- (five million six hundred and sixty-five thousand two hundred and forty) shares with a par value of EUR 25.- (twenty-five Euros), constituting 86.69% of the capital (6,534,400 shares) of INTERNATIONAL FLAVORS & FRAGRANCES (LUXEMBOURG), S.à r.l., pursuant to a transfer agreement recorded by deed of the undersigned notary on the 8th of December 2000, in accordance with Luxembourg laws;
- and hereby declares that the total value of the contribution made to INTERNATIONAL FLAVORS & FRAGRANCES ARDENNE, S.à r.l., amounts to EUR 217,290,000.- (two hundred and seventeen million two hundred and ninety thousand Euros).

*Manager's intervention*

Thereupon intervene the board of managers, here represented by Mr Patrick van Hees, prenamed by virtue of proxies will remain here annexed.

Acknowledging having been beforehand informed of the extent of their responsibility, each of the managers personally, and jointly legally engaged as managers of the Company by reason of the hereinabove described contribution in kind, both of them expressly agree with the description of the contribution in kind, with its valuation, with the effective transfer of these shares, and confirm the validity of the subscription and payment.

*Third resolution*

As a consequence of the foregoing statements and resolutions, the contribution being fully carried out, the partner decided to amend the article six of the articles of incorporation to read as follows:

«**Art. 6.** The Company's capital is set at EUR 217,302,500.- (two hundred and seventeen million three hundred and two thousand five hundred Euros), represented by 8,692,100 (eight million six hundred and ninety-two thousand one hundred) shares of EUR 25.- (twenty-five Euros) each.

*Pro rata contribution tax payment exemption request*

Considering that it concerns an increase of the share capital of a Luxembourg company by a contribution in kind consisting of shares of a financial stock company (société de capitaux) having its registered office in an European Union State, bringing its participation from 86.69% already owned, to 100% after the present contribution, the company expressly requests the pro rata fee payment exemption on the basis of article 4.2 of the Luxembourg law of December 29, 1971, as modified by the law of December 3, 1986, which provides for a fixed rate registration tax perception in such a case.

*Costs*

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about three hundred thousand Luxembourg francs.

Retainer: Sufficient funds, equal at least at the amount as specified above for notarial fees are already at the disposal of the undersigned notary, the contribution being made in kind.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with Us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

**Suit la traduction française:**

L'an deux mille, le onze décembre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée INTERNATIONAL FLAVORS & FRAGRANCES ARDENNE, S.à r.l., ayant son siège social à 5, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, en cours d'inscription au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg, section B, constituée suivant acte reçu le 27 novembre 2000, en voie de publication au Mémorial C.

L'assemblée est présidée par Monsieur Patrick van Hees, juriste, demeurant à Messancy, Belgique.

Le président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Hubert Janssen, juriste, demeurant à Torgny-Rouvroy, Belgique.

Le président prie le notaire d'acter que:

I. - L'associé présent ou représenté et le nombre de parts sociales qu'il détient sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II. - Il ressort de la liste de présence que les 500 (cinq cents) parts sociales, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les associés ont été préalablement informés.

III. - L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

*Ordre du jour:*

1. - Augmentation du capital social à concurrence d'un montant de EUR 217.290.000,- (deux cent dix-sept millions deux cent quatre-vingt-dix mille Euros) pour le porter de son montant actuel de EUR 12.500,- (douze mille cinq cents Euros) à EUR 217.302.500,- (deux cent dix-sept millions trois cent deux mille cinq cents Euros) par l'émission de 8.691.600 (huit millions six cent quatre-vingt-onze mille six cents) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de EUR 25,- (vingt-cinq Euros) chacune.

2. - Souscription, intervention du souscripteur et libération de toutes les parts sociales nouvelles par apport en nature de parts sociales.

3. - Acceptation par les gérants de INTERNATIONAL FLAVORS & FRAGRANCES ARDENNES, S.à r.l.

4. - Modification afférente de l'article six des statuts.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, l'associé décide ce qui suit à l'unanimité:

*Première résolution*

La société de Luxembourg INTERNATIONAL FLAVORS & FRAGRANCES GLOBAL, S.à r.l., une société régie par le droit de Luxembourg et ayant son siège social au 5, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg; associé unique exerçant les prérogatives dévolues à l'assemblée, décide d'augmenter le capital social à concurrence de EUR 217.290.000,- (deux cent dix-sept millions deux cent quatre-vingt-dix mille Euros) pour le porter de son montant actuel de EUR 12.500,- (douze mille cinq cents Euros) à EUR 217.302.500,- (deux cent dix-sept millions trois cent deux mille cinq cents Euros) par l'émission de 8.691.600 (huit millions six cent quatre-vingt-onze mille six cents) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de EUR 25,- (vingt-cinq Euros) chacune, le tout intégralement par l'apport réalisé en nature de parts sociales d'une société ayant son siège social dans un Etat membre de la Communauté Européenne.

*Deuxième résolution*

L'associé accepte la souscription des parts sociales nouvelles par lui-même, à savoir:

- INTERNATIONAL FLAVORS & FRAGRANCES GLOBAL, S.à r.l., Luxembourg, prédésignée, pour l'intégralité des 8.691.600 (huit millions six cent quatre-vingt-onze mille six cents) parts sociales nouvelles à émettre.

*Intervention de l'apporteur - Souscription - Libération*

Intervient ensuite aux présentes la société prédésignée INTERNATIONAL FLAVORS & FRAGRANCES, S.à r.l., représentée comme dit ci-avant;

laquelle a déclaré souscrire les 8.691.600 (huit millions six cent quatre-vingt-onze mille six cents) parts sociales nouvelles et les libérer intégralement par les apports en nature ci-après décrits:

869.160 (huit cent soixante-neuf mille cent soixante) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 25,- (vingt-cinq Euros) chacune, de INTERNATIONAL FLAVORS & FRAGRANCES (Luxembourg), S.à r.l., une société régie par la loi du Luxembourg, représentant treize virgule trente et un pour cent (13,31%) du capital social de cette dernière, divisé en 6.534.400 (six millions cinq cent trente-quatre mille quatre cents) parts sociales; cet apport étant évalué à EUR 217.290.000,- rémunéré par l'émission de 8.691.600 (huit millions six cent quatre-vingt-onze mille six cents) parts sociales nouvelles de INTERNATIONAL FLAVORS & FRAGRANCES ARDENNE, S.à r.l.

*Preuve de l'existence de l'apport*

Preuve de la propriété et de la valeur de ces parts sociales a été donnée au notaire instrumentant par les statuts des sociétés concernées et une déclaration émise par les gérants de chacune d'entre elles attestant le nombre actuel de parts sociales, leur appartenance et leur valeur réelle conformément aux tendances actuelles du marché.

*Réalisation effective de l'apport*

INTERNATIONAL FLAVORS & FRAGRANCES GLOBAL, S.à r.l., prédésigné, apporteur ici représenté comme dit ci-avant, déclare:

- que les parts sociales de INTERNATIONAL FLAVORS & FRAGRANCES (LUXEMBOURG), S. à r.l., sont entièrement libérées;

- qu'il est le seul plein propriétaire et possédant les pouvoirs de disposer de ces parts sociales conventionnellement et librement transmissibles, n'existant aucun droit de préemption ou d'autres droits en vertu desquels une personne pourrait avoir le droit d'en acquérir une ou plusieurs;

- que toutes formalités seront réalisées au Luxembourg, aux fins d'effectuer les cession et de les rendre effectives partout et vis-à-vis de toutes tierces parties;

- que INTERNATIONAL FLAVORS & FRAGRANCES ARDENNE, S.à r.l., est déjà et encore propriétaire de 5.665.240 (cinq millions six cent soixante-cinq mille deux cent quarante) parts sociales de EUR 25,- (vingt-cinq Euros) chacune, constituant 86,69% du capital de INTERNATIONAL FLAVORS & FRAGRANCES (LUXEMBOURG), S. à r.l., en vertu d'une cession de parts sociales constatée par acte du notaire soussigné en date du 8 décembre 2000, conformément aux dispositions légales luxembourgeoise;

- et en outre déclare que la valeur totale de l'apport fait à INTERNATIONAL FLAVORS & FRAGRANCES ARDENNE, S.à r.l., s'élève à EUR 217.290.000,- (deux cent dix-sept millions deux cent quatre-vingt-dix mille Euros), soit LUF 8.765.456.871,- (huit milliards sept cent soixante-cinq millions quatre cent cinquante-six mille huit cent soixante et onze francs luxembourgeois), affecté au capital social.

*Intervention du gérant*

Est alors intervenu le conseil de gérance, ici représentés par Monsieur Patrick van Hees, prénommé, en vertu d'une procuration qui restera ci-annexée, agissant en qualité de gérants de la société INTERNATIONAL FLAVORS & FRAGRANCES ARDENNE, S.à r.l.

Reconnaissant avoir pris connaissance de l'étendue de leur responsabilité, légalement personnellement et solidairement engagés en leur qualité de gérants de la société à raison de l'apport en nature ci-avant décrit, tous les deux marquent expressément leur accord sur la description de l'apport en nature, sur son évaluation, sur le transfert de la propriété desdites parts sociales, et confirme la validité des souscription et libération.

*Troisième résolution*

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, l'apport étant totalement réalisé, l'associé décide de modifier l'article six des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 6.** Le capital social est fixé à EUR 217.302.500,- (deux cent dix-sept millions trois cent deux mille cinq cents Euros), divisé en 8.692.100 (huit millions six cent quatre-vingt-douze mille cent) parts sociales de EUR 25,- (vingt-cinq Euros) chacune.»

*Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ trois cent mille francs luxembourgeois.

*Requête en exonération de paiement du droit proportionnel d'apport*

Compte tenu qu'il s'agit de l'augmentation du capital social d'une société luxembourgeoise par apport en nature de parts sociales non encore apportées, émises par une société de capitaux ayant son siège dans un Etat de l'Union Européenne, portant sa participation de 86,69%, déjà détenue, à 100% après le présent apport, la société requiert expressément l'exonération du paiement du droit proportionnel d'apport sur base de l'article 4.2 de la loi du 29 décembre 1971 telle que modifiée par la loi du 3 décembre 1986, qui prévoit en pareil cas le paiement du droit fixe d'enregistrement.

Provision: Une somme suffisante, égale au moins au montant des frais notariaux mentionnés ci-avant est d'ores et déjà à la disposition du notaire soussigné, l'apport étant réalisé en nature.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, il ont tous signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande des comparants le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Signé: P. van Hees, H. Janssen, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 14 décembre 2000, vol. 127S, fol. 39, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 décembre 2000.

J. Elvinger.

(04005/211/225) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2001.

---

**INTERNATIONAL FLAVORS & FRAGRANCES ARDENNE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

J. Elvinger.

(04006/211/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2001.

---

**IMMOBILIERE DE GESTION FINANCIERE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2227 Luxembourg, 29, avenue de la Porte-Neuve.

R. C. Luxembourg B 27.858.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 9 janvier 2001, vol. 541, fol. 13, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

(03995/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2001.

---

**IMMOBILIERE DE GESTION FINANCIERE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2227 Luxembourg, 29, avenue de la Porte-Neuve.

R. C. Luxembourg B 27.858.

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire  
qui s'est tenue le 5 septembre 2000 à 17.00 heures à Luxembourg*

1. L'Assemblée décide de convertir le capital social en EUR 371.840,29 (trois cent soixante et onze mille huit cent quarante euros vingt-neuf cents) avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2000 et de supprimer la désignation de valeur nominale des actions.

2. En conséquence de la résolution qui précède, l'article 5 des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 5.** Le capital est fixé en EUR 371.840,29 (trois cent soixante et onze mille huit cent quarante euros vingt-neuf cents), représenté par 15.000 (quinze mille) actions sans désignation de valeur nominale.»

Le capital autorisé de la société pourra être porté à EUR 3.470.509,35 (trois millions quatre cent soixante-dix mille cinq cent neuf euros trente-cinq cents) par la création et l'émission d'actions nouvelles sans désignation de valeur nominale.

Pour copie conforme

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 9 janvier 2001, vol. 548, fol. 13, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(03996/000/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2001.

---

**NCH WORLD S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 66.241.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg en date du 12 janvier 2001.

(04066/211/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2001.

---

**PARVEST SERVICES, Société Anonyme,  
(anc. INTER OPTIMUM CONSEIL S.A., Société Anonyme Holding).**

Siège social: L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.  
R. C. Luxembourg B 31.208.

L'an deux mille, le treize décembre.

Par-devant Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding INTER OPTIMUM CONSEIL S.A., ayant son siège social à Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 31.208, constituée suivant acte notarié en date du 11 août 1989, publié au Mémorial C, Recueil numéro 286 du 9 octobre 1989.

L'assemblée est ouverte à neuf heures quinze sous la présidence de Monsieur Tom Weiland, employé de banque, demeurant à Luxembourg, qui désigne comme secrétaire Mademoiselle Valérie Glane, employée privée, demeurant à Virton.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Guillaume Grange, juriste, demeurant à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. - Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

*Ordre du jour:*

1) Modification de la dénomination en PARVEST SERVICES et modification afférente de l'article 1<sup>er</sup> des statuts.

2) Modification de l'objet social comme suit:

«L'objet de la société est l'étude, la création et la promotion d'affaires, de projets économiques et d'investissement, ainsi que la prestation de tous autres services administratifs ou d'ingénierie financière.

La société exercera ses activités pour son compte propre ou, par voie de mandat ou de représentation, pour le compte de ses clients.

Elle peut, d'une manière générale, faire toutes les opérations commerciales, financières, mobilières ou immobilières, y compris la prise de participations, se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou pouvant en faciliter ou développer la réalisation.»

3) Suppression de la désignation de la valeur nominale des actions.

4) Conversion du capital social en Euros.

5) Augmentation du capital converti jusqu'à 75.000.- EUR par l'incorporation des réserves libres.

6) Modification de l'article 5, premier alinéa, des statuts.

7) Acceptation de la démission des administrateurs et décharge.

8) Nomination de nouveaux administrateurs.

9) Confirmation du mandat du commissaire aux comptes.

10) Transfert du siège social à L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.

11) Divers.

II. - Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants.

III. - Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV. - Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée décide de changer la dénomination sociale en PARVEST SERVICES et de modifier en conséquence l'article 1<sup>er</sup> des statuts comme suit:

«**Art. 1<sup>er</sup>.** Il existe une société anonyme luxembourgeoise sous la dénomination de PARVEST SERVICES.»

*Deuxième résolution*

L'assemblée décide de modifier l'objet social et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts comme suit:

«**Art. 4.** L'objet de la société est l'étude, la création et la promotion d'affaires, de projets économiques et d'investissement, ainsi que la prestation de tous autres services administratifs ou d'ingénierie financière.

La société exercera ses activités pour son compte propre ou, par voie de mandat ou de représentation, pour le compte de ses clients.

Elle peut, d'une manière générale, faire toutes les opérations commerciales, financières, mobilières ou immobilières, y compris la prise de participations, se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou pouvant en faciliter ou développer la réalisation.»

*Troisième résolution*

L'assemblée décide de supprimer la désignation de la valeur nominale des actions.

*Quatrième résolution*

L'assemblée décide de convertir le capital social de LUF en EUR.

Le capital social est ainsi converti de trois millions de francs luxembourgeois (3.000.000,- LUF) en soixante-quatorze mille trois cent soixante-huit Euros cinq cents (74.368,05 EUR), représenté par trois mille (3.000) actions sans désignation de valeur nominale.

*Cinquième résolution*

L'assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence de six cent trente et un Euros quatre-vingt-quinze cents (631,95 EUR), pour le porter de son montant actuel de soixante-quatorze mille trois cent soixante-huit Euros cinq cents (74.368,05 EUR) à soixante-quinze mille Euros (75.000,- EUR) sans émission d'actions nouvelles, par l'incorporation au capital à due concurrence des bénéfices de l'exercice en cours.

Il est justifié au notaire soussigné de l'existence de tels bénéfices par une situation interimaire au 1<sup>er</sup> décembre 2000.

*Sixième résolution*

En conséquence des trois résolutions qui précèdent, le premier alinéa de l'article 5 des statuts est modifié comme suit:

«**Art. 5. Premier alinéa.** Le capital souscrit de la Société est fixé à soixante-quinze mille Euros (75.000,- EUR), représenté par trois mille (3.000) actions sans désignation de valeur nominale, entièrement libérées.»

*Septième résolution*

L'assemblée accepte la démission des administrateurs actuellement en fonction et leur donne décharge.

*Huitième résolution*

L'assemblée décide de nommer comme nouveaux administrateurs:

- a) Monsieur Paul Gengler, licencié en droit, demeurant à Luxembourg.
- b) Monsieur Jean Leomant, directeur de BPFA, demeurant à Schrassig.
- c) Monsieur Philippe Gaston, secrétaire général, demeurant à Paris.
- d) Monsieur Christian Volle, responsable du marketing de PARVEST BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT, demeurant à Paris.

Leur mandat expirera lors de l'assemblée générale annuelle de 2001.

*Neuvième résolution*

L'assemblée confirme la société KPMG AUDIT, ayant son siège social à L-2520 Luxembourg, 31, allée Scheffer, dans sa fonction de commissaire.

Son mandat expirera lors de l'assemblée générale annuelle de 2001.

*Dixième résolution*

L'assemblée décide de transférer le siège social de L-2449 Luxembourg, 22, boulevard Royal à L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.

*Evaluation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de la présente augmentation de capital, est évalué approximativement à la somme de 40.000,- LUF.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, les membres du bureau ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: T. Weiland, V. Glane, G. Grange et F. Baden.

Enregistré à Luxembourg, le 18 décembre 2000, vol. 7CS, fol. 30, case 12. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur sa demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 janvier 2001.

F. Baden.

(04011/200/112) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2001.

**PARVEST SERVICES, Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 31.208.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

F. Baden.

(04012/200/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2001.

**BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT SERVICES, Société Anonyme,  
(anc. INTER STRATEGIE CONSEIL S.A.).**

Siège social: L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.  
R. C. Luxembourg B 31.210.

L'an deux mille, le treize décembre.

Par-devant Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding INTER STRATEGIE CONSEIL S.A., ayant son siège social à Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 31.210, constituée suivant acte notarié en date du 10 août 1989, publié au Mémorial, Recueil Spécial C, numéro 285 du 7 octobre 1989.

L'Assemblée est ouverte à neuf heures trente sous la présidence de Monsieur Tom Weiland, employé de banque, demeurant à Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Madame Valérie Glane, employée privée, demeurant à Virton.

L'Assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Guillaume Grange, juriste, demeurant à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le président expose et prie le notaire instrumentant d'acter :

I. Que la présente Assemblée Générale Extraordinaire a pour

*Ordre du jour :*

1) Modification de la dénomination en BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT SERVICES et modification afférente de l'article premier de statuts.

2) Modification de l'objet social comme suit :

« L'objet de la société est l'étude, la création et la promotion d'affaires, de projets économiques et d'investissement, ainsi que la prestation de tous autres services administratifs ou d'ingénierie financière.

La société exercera ses activités pour compte propre ou, par voie de mandat ou de représentation, pour compte de ses clients.

Elle peut, d'une manière générale, faire toutes les opérations commerciales, financières, mobilières ou immobilières, y compris la prise de participations, se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou pouvant en faciliter ou développer la réalisation. »

3) Suppression de la désignation de la valeur nominale des actions.

4) Conversion du capital social en euros.

5) Augmentation du capital converti jusqu'à 75.000,- EUR par incorporation des réserves libres.

6) Modification de l'article 5, premier alinéa, des statuts.

7) Acceptation de la démission des administrateurs et décharge.

8) Nomination de nouveaux administrateurs.

9) Confirmation du mandat du Commissaire aux Comptes.

10) Transfert du siège social à L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.

11) Divers.

II. Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants.

III. Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV. Que la présente Assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'Assemblée Générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes :

*Première résolution*

L'assemblée décide de changer la dénomination sociale en BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT SERVICES et de modifier en conséquence l'article premier des statuts comme suit :

**Art. 1<sup>er</sup>.** «Il existe une société anonyme luxembourgeoise sous la dénomination de BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT SERVICES.»

*Deuxième résolution*

L'assemblée décide de modifier l'objet social et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts comme suit :

**Art. 4.** «L'objet de la société est l'étude, la création et la promotion d'affaires, de projets économiques et d'investissement, ainsi que la prestation de tous autres services administratifs ou d'ingénierie financière.

La société exercera ses activités pour compte propre ou, par voie de mandat ou de représentation, pour compte de ses clients.

Elle peut, d'une manière générale, faire toutes les opérations commerciales, financières, mobilières ou immobilières, y compris la prise de participations, se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou pouvant en faciliter ou développer la réalisation.»

*Troisième résolution*

L'assemblée décide de supprimer la désignation de la valeur nominale des actions.

*Quatrième résolution*

L'assemblée décide de convertir le capital social de LUF en EUR.

Le capital social est ainsi converti de trois millions de francs luxembourgeois (3.000.000,- LUF) en soixante quatorze mille trois cent soixante-huit euros cinq cents (74.368,05 EUR) représenté par trois mille (3.000) actions sans désignation de valeur nominale.

*Cinquième résolution*

L'assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence de six cent trente et un euros quatre-vingt-quinze cents (631,95 EUR) pour le porter de son montant actuel de soixante-quatorze mille trois cent soixante-huit euros cinq cents (74.368,05 EUR) à soixante-quinze mille euros (75.000,- EUR) sans émission d'actions nouvelles, par incorporation au capital à concurrence des réserves libres de la société.

Il est justifié au notaire soussigné de l'existence de telles réserves libres par rapport annuel au 30 septembre 2000.

*Sixième résolution*

En conséquence des trois résolutions qui précèdent, le premier alinéa de l'article 5 des statuts est modifié comme suit :

**Art. 5. Premier alinéa.** «Le capital de la société est fixé à soixante-quinze mille euros (75.000,- EUR) représenté par trois mille (3.000) actions sans désignation de valeur nominale, entièrement libérées ».

*Septième résolution*

L'assemblée accepte la démission des administrateurs actuellement en fonction et leur donne décharge.

*Huitième résolution*

L'assemblée décide de nommer comme nouveaux administrateurs :

- a) Monsieur Paul Gengler, licencié en droit, demeurant à Luxembourg.
- b) Monsieur Jean Leomant, Directeur de BPPA, demeurant à Schrassig.
- c) Monsieur Philippe Gaston, Secrétaire Général, demeurant à Paris.
- d) Monsieur Christian Volle, responsable du Marketing de PARVEST BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT, demeurant à Paris.

Leur mandat expirera lors de l'assemblée générale annuelle de 2001.

*Neuvième résolution*

L'assemblée confirme la société KPMG AUDIT dans sa fonction de commissaire.

Son mandat expirera lors de l'assemblée générale annuelle de 2001.

*Dixième résolution*

L'assemblée décide de transférer le siège social de L-2449 Luxembourg, 22, boulevard Royal à L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.

*Evaluation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de la présente augmentation de capital, est évalué approximativement à la somme de 40.000,- LUF.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, les membres du bureau ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé : T. Weiland, V. Glane, G. Grange, F. Baden.

Enregistré à Luxembourg, le 18 décembre 2000, vol. 7CS, fol. 31, case 1. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): Muller.*

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur sa demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 janvier 2001.

F. Baden.

(04013/200/113) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2001.

**BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT SERVICES, Société Anonyme.**

Siège social: L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.

R. C. Luxembourg B 31.210.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

F. Baden.

(04014/200/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2001.

**INTERNATIONAL FLAVORS & FRAGRANCES GLOBAL HOLDING, S.à r.l.,**  
**Société à responsabilité limitée,**  
**(anc. INTERNATIONAL FLAVORS & FRAGRANCES GLOBAL, S.à r.l.).**  
Registered office: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

In the year two thousand, on the twelfth of December.  
Before Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg.

Is held an extraordinary general meeting of the partners of INTERNATIONAL FLAVORS & FRAGRANCES GLOBAL, S.à r.l., a «société à responsabilité limitée» (limited liability company), having its registered office in L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert, in process of registration at the trade register Luxembourg section B, incorporated by deed dated on November 30, 2000, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

The meeting is presided by Mr Patrick van Hees, jurist, residing in Messancy, Belgium.

The chairman appoints as secretary and the meeting elects as scrutineer Mr Hubert Janssen, jurist, residing in Torgny-Rouvroy, Belgium.

The chairman requests the notary to certify that:

I. - The partners present or represented and the number of shares held by each partner or representative is shown on an attendance list. That list and proxies, signed by the appearing persons and the notary, shall remain here annexed to be registered with the minutes.

II. - As appears from the attendance list, the 6,534,400 (six million five hundred and thirty-four thousand four hundred) shares, representing the whole capital of the company, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the partner has been beforehand informed.

III. - The agenda of the meeting is the following:

*Agenda:*

1. - To adopt the legal and fiscal status of a billionaire holding and to change accordingly the purpose of the Company, by giving it the following wording:

The Company's purpose, requesting expressly the billionaire Luxembourg holding 1929 status, is to take participations, in any form whatsoever, in any commercial, industrial, financial or other, Luxembourg or foreign enterprises; to acquire any securities and rights through participation, contribution, underwriting firm purchase or option, negotiation or in any other way and namely to acquire patents and licences, to manage and develop them; to grant to enterprises in which the Company has an interest, any assistance, loans, advances or guarantees.

The Corporation shall not carry on any industrial activity nor maintain a commercial establishment open to the public.

In general, the Corporation may take any measure and carry out any operation which it may deem useful to the accomplishment and development of its purposes, remaining always, however, strictly within the limits established by the Law of July 31, 1929, concerning Holding Companies.

2. - To add the word «holding» in the denomination of the Company, and to name it INTERNATIONAL FLAVORS & FRAGRANCES GLOBAL HOLDING, S.à r.l.

3. - To determine the Luxembourg laws governing the Company.

4. - To clarify the holding status of the Company by adding the word holding everywhere in the articles of association if useful.

5. - To amend the articles of incorporation in order to reflect the decision to be taken.

After approval of the foregoing, it is unanimously decided as follows:

*First resolution*

It is decided to adopt the legal and fiscal status of a billionaire holding as governed by the Luxembourg Law of July 31st, 1929 and the Grand Duke Order of December 17th, 1938, and to change accordingly the purpose of the Company.

All powers are conferred to the management of the Company in order to carry out the useful and necessary steps and to make any requests to the competent and concerned administrative authorities for the granting of the special fiscal status of billionaire holding.

*Second resolution*

It is decided to add the word «holding» in the denomination of the Company, and to name it INTERNATIONAL FLAVORS & FRAGRANCES GLOBAL HOLDING, S.à r.l.

*Third resolution*

It is decided to determine the reference Luxembourg laws governing the Company.

*Fourth resolution*

It is decided to clarify the holding status of the Company by adding the word holding everywhere in the articles of association if useful.

*Fifth resolution*

As a consequence of the foregoing resolutions, it is decided to amend the following articles of incorporation to read as follows:

**Art. 2.** The Company's denomination is INTERNATIONAL FLAVORS & FRAGRANCES GLOBAL HOLDING, S.à r.l.

**Art. 3.** The Company's purpose, requesting expressly the billionaire Luxembourg holding 1929 status, is to take participations, in any form whatsoever, in any commercial, industrial, financial or other, Luxembourg or foreign enterprises;

to acquire any securities and rights through participation, contribution, underwriting firm purchase or option, negotiation or in any other way and namely to acquire patents and licences, to manage and develop them; to grant to enterprises in which the Company has an interest, any assistance, loans, advances or guarantees.

The Corporation shall not carry on any industrial activity or maintain a commercial establishment open to the public.

In general, the Corporation may take any measure and carry out any operation which it may deem useful to the accomplishment and development of its purposes, remaining always, however, strictly within the limits established by the Law of July 31, 1929, concerning Holding Companies.

**Art. 21.** For all matters not provided for in the present articles of incorporation, the partners refer to the existing laws, and specifically the law of August 10th, 1915 on commercial companies, including its article 209, the law of July 31, 1929, on Holding Companies and the Grand Duke Order of December 17th, 1938.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with Us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

#### **Suit la traduction française:**

L'an deux mille, le douze décembre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée INTERNATIONAL FLAVORS & FRAGRANCES GLOBAL, S.à r.l., ayant son siège social à L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert, R. C. Luxembourg section B, constituée suivant acte reçu le 30 novembre 2000, en voie de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

L'assemblée est présidée par Monsieur Patrick van Hees, juriste, demeurant à Messancy, Belgique.

Le président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Hubert Janssen, juriste, demeurant à Torgny-Rouvroy, Belgique.

Le président prie le notaire d'acter que:

I. - Les associés présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II. - Il ressort de la liste de présence que les 6.534.400 (six millions cinq cent trente-quatre mille quatre cents) parts, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les associés ont été préalablement informés.

III. - L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

#### *Ordre du jour:*

1. - Adopter le statut légal et fiscal d'une holding milliardaire et changer en conséquence l'objet social de la Société, pour lui donner la teneur suivante:

L'objet de la Société, qui sollicite expressément le statut de société holding milliardaire au sens de la loi luxembourgeoise de 1929, est de prendre des participations, sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, d'acquérir tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation et de toute autre manière et notamment d'acquérir tous brevets et licences, les gérer et les mettre en valeur, d'octroyer aux entreprises dans laquelle la Société a un intérêt, tous concours, prêts, avances ou garanties.

La Société n'aura pas d'activité industrielle propre et ne tiendra aucun établissement commercial ouvert au public.

Elle prendra toutes mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques se rattachant directement ou indirectement à son objet ou le favorisant, en restant toutefois strictement dans les limites de la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding.

2. - Ajouter le mot «holding» dans la dénomination de la Société et la nommer INTERNATIONAL FLAVORS & FRAGRANCES GLOBAL HOLDING, S.à r.l.

3. - Déterminer les lois luxembourgeoises de référence régissant la Société.

4. - Préciser le statut de holding de la Société par ajout du mot holding partout dans les statuts où cela pourrait s'avérer utile.

5. - Modifier les statuts de manière à refléter les décisions prises.

Après approbation de ce qui précède, il est décidé ce qui suit à l'unanimité:

#### *Première résolution*

Il est décidé d'adopter le statut légal et fiscal d'une société holding milliardaire telle que régie par la loi luxembourgeoise du 31 juillet 1929 et par l'arrêté grand-ducal du 17 décembre 1938 et de modifier en conséquence l'objet social de la société.

Tous pouvoirs sont conférés à la gérance de la Société de manière à mener à bien toutes démarches utiles et nécessaires et pour présenter toutes demandes auprès des autorités administratives compétentes et concernées pour l'octroi du statut fiscal particulier de holding milliardaire.

*Deuxième résolution*

Il est décidé d'ajouter le mot «holding» dans la dénomination de la Société et la nommer INTERNATIONAL FLAVORS & FRAGRANCES GLOBAL HOLDING, S.à r.l.

*Troisième résolution*

Il est décidé de déterminer les lois luxembourgeoises de référence régissant la Société.

*Quatrième résolution*

Il est décidé de préciser le statut de holding de la Société par ajout du mot holding partout dans les statuts où cela pourrait s'avérer utile.

*Cinquième résolution*

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, il est décidé de modifier les articles suivants statuts pour lui donner la teneur suivante:

**Art. 2.** La dénomination de la société est INTERNATIONAL FLAVORS & FRAGRANCES GLOBAL HOLDING, S.à r.l.

**Art. 3.** L'objet de la Société, qui sollicite expressément le statut de société holding pure au sens de la loi luxembourgeoise de 1929, est de prendre des participations, sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, d'acquérir tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation et de toute autre manière et notamment d'acquérir tous brevets et licences, les gérer et les mettre en valeur, d'octroyer aux entreprises dans laquelle la Société a un intérêt, tous concours, prêts, avances ou garanties.

La Société n'aura pas d'activité industrielle propre et ne tiendra aucun établissement commercial ouvert au public.

Elle prendra toutes mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques se rattachant directement ou indirectement à son objet ou le favorisant, en restant toutefois strictement dans les limites de la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding.

**Art. 21.** Pour tout ce qui n'est pas prévu par les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales en vigueur, et spécialement la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, en ce compris son article 209, la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding et l'arrêté grand-ducal du 17 décembre 1938 sur la holding milliardaire.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, il sont tous signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande des comparants le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur la demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte, le texte anglais fera foi.

Signé: P. van Hees, H. Janssen, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 14 décembre 2000, vol. 127S, fol. 39, case 12. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 décembre 2000.

J. Elvinger.

(04007/211/165) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2001.

**INTERNATIONAL FLAVORS & FRAGRANCES GLOBAL HOLDING, S.à r.l.,**

**Société à responsabilité limitée,**

**(anc. INTERNATIONAL FLAVORS & FRAGRANCES GLOBAL, S.à r.l.).**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
(04008/211/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2001.

**JABORA INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 67.537.

Suite à la réunion du Conseil d'administration de la société en date du 29 décembre 2000, le siège social de la société a été transféré, avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2001, du 77, avenue Gaston Diderich à L-1420 Luxembourg, au 8, boulevard Royal à L-2449 Luxembourg.

Luxembourg, le 29 décembre 2000.

*Le Conseil d'administration*

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 11 janvier 2001, vol. 548, fol. 26, case 4. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(04021/000/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2001.

**LANCELOT S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons Malades.  
R. C. Luxembourg B 14.162.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 10 janvier 2001, vol. 548, fol. 17, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 novembre 2000.

Signature

STENHAM GESTINOR AUDIT, S.à r.l.

(04029/521/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2001.

---

**LANCELOT S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons Malades.  
R. C. Luxembourg B 14.162.

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement en date du 20 novembre 2000 que:

\* Les administrateurs sortants, MM. R.C.M. Laubscher, D.M. Sutherland, P. Wentzel, R.C. Kerr et B.J.S. Hore, ont été réélus pour une nouvelle période d'un an.

\* M. Marco Ries, réviseur d'entreprises à Luxembourg, a été réélu pour une nouvelle période d'un an.

Pour extrait conforme

STENHAM GESTINOR AUDIT, S.à r.l.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 10 janvier 2001, vol. 548, fol. 17, case 6. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(04030/521/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2001.

---

**KERIMA S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg.  
R. C. Luxembourg B 38.996.

L'an deux mille, le douze décembre.

Par-devant Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg,

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de société anonyme KERIMA S.A, ayant son siège social à Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 38.996, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 16 décembre 1991, publié au Mémorial, Recueil Spécial C, numéro 227 du 29 mai 1992 et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 18 juillet 2000, non encore publié.

L'Assemblée est ouverte à seize heures sous la présidence de Monsieur Alain Vasseur, consultant, demeurant à Holzem, 3 rue de Mamer,

qui désigne comme secrétaire Madame Maggy Strauss, employée privée, demeurant à Garnich.

L'Assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Toby Herkrath, maître en droit, demeurant à Luxembourg, 19, rue de Kirchberg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente Assemblée Générale Extraordinaire a pour

*Ordre du jour:*

- Ajout de la phrase suivante avant le dernier paragraphe de l'article deux des statuts.

«La société pourra en outre effectuer le négoce de vins et de boissons dérivées et en général de tout produit alimentaire».

II.- Que les actionnaires présentés ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants.

III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente Assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'Assemblée Générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix la résolution suivante:

*Résolution unique:*

L'Assemblée décide d'ajouter la phrase suivante avant le dernier paragraphe de l'article deux des statuts:  
«La société pourra en outre effectuer le négoce de vins et de boissons dérivées et en général de tout produit alimentaire».

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, les membres du bureau ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: A. Vasseur, M. Strauss, T. Herkrath, F. Baden.

Enregistré à Luxembourg, le 15 décembre 2000, vol.7CS, fol. 29, case 1. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): Muller.*

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 janvier 2001.

F. Baden.

(04024/200/49) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2001.

---

**KERIMA S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 38.996.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

F. Baden.

(04025/200/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2001.

---

**LE BOULEAU ROUGE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R. C. Luxembourg B 61.982.

*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale statutaire du 29 juin 2000*

Monsieur De Bernardi Angelo, Madame Ries-Bonani Marie-Fiore et Monsieur Arnó Vincenzo sont renommés administrateurs pour une nouvelle période de trois ans. Monsieur Schaus Adrien est renommé commissaire aux comptes pour la même période. Leurs mandats viendront à échéance lors de l'assemblée générale statutaire de l'an 2003.

Pour extrait sincère et conforme

LE BOULEAU ROUGE S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 10 janvier 2001, vol. 548, fol. 21, case 4. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(04031/545/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2001.

---

**LE BOULEAU ROUGE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R. C. Luxembourg B 61.982.

Les comptes annuels au 31 décembre 1999, enregistrés à Luxembourg, le 10 janvier 2001, vol. 548, fol. 21, case 9, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 janvier 2001.

LE BOULEAU ROUGE S.A.

Signature

(04032/545/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2001.

---

**NEWPORT SQUARE HOLDINGS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 78.502.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg en date du 12 janvier 2001.

(04072/211/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2001.

---

**LUXEMBOURGEOISE DE CONSTRUCTION IMMOBILIERE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg.  
R. C. Luxembourg B 29.744.

L'an deux mille, le douze décembre.

Par-devant Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme LUXEMBOURGEOISE DE CONSTRUCTION IMMOBILIERE S.A., ayant son siège social à Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 29.744, constituée suivant acte notarié en date du 23 décembre 1988, publié au Mémorial C, Recueil Spécial, numéro 118 du 29 avril 1989 et dont les statuts ont été modifiés suivant acte notarié en date du 9 août 1989, publié au Mémorial C, Recueil Spécial, numéro 3 du 4 janvier 1990.

L'assemblée est ouverte à neuf heures trente sous la présidence de Monsieur Jean-Robert Bartolini, D.E.S.S., demeurant à Differdange, qui désigne comme secrétaire Madame Roberta Masson, employée privée, demeurant à F-Peltre.

L'assemblée choisit comme scrutateur Mademoiselle Céline Bonvalet, D.E.A., demeurant à F-Thionville.

Le bureau ainsi constitué, le président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

*Ordre du jour:*

1. Clarification de l'objet social de la société. L'article 2 des statuts aura par conséquent la teneur suivante:

«La société a pour objet la prise d'intérêts sous quelque forme que ce soit dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placement, l'acquisition par achat, souscription et autre manière ainsi que l'aliénation par vente, échange ou toute autre manière de toutes valeurs mobilières et de toutes espèces, l'administration, la supervision et le développement de toute entreprise industrielle ou commerciale et pourra prêter son assistance à pareille entreprise au moyen de prêts, de garanties ou autrement. Elle pourra prêter ou emprunter avec ou sans intérêts, émettre des obligations et autres reconnaissances de dettes.

La société a également pour objet l'acquisition, la gestion, la mise en valeur par location et de toute autre manière, le cas échéant, la vente d'immeubles de toute nature, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Elle pourra également faire toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières au Grand-Duché de Luxembourg et à l'étranger qui se rattachent directement ou indirectement, en tout ou en partie, à son objet social.

Elle peut réaliser son objet directement ou indirectement en nom propre ou pour compte de tiers, seule ou en association en effectuant toute opération de nature à favoriser ledit objet ou celui des sociétés dans lesquelles elle détient des intérêts.

D'une façon générale, la société pourra prendre toutes mesures de contrôle ou de surveillance et effectuer toute opération qui peut lui paraître utile dans l'accomplissement de son objet ou de son but.»

2. Suppression de la désignation de la valeur nominale des actions.

3. Conversion de la devise du capital social de la société en Euro de sorte que le capital est désormais fixé à Euros 495.787,05 (quatre cent quatre-vingt-quinze mille sept cent quatre-vingt-sept Euros cinq cents).

4. Réduction du capital souscrit de la société à concurrence de Euros 15.787,05 en vue de porter le capital social à Euros 480.000,- (quatre cent quatre-vingt mille Euros) sans annulation des actions existantes, par affectation à une réserve spéciale.

Le capital est désormais représenté par 20.000 actions sans désignation de valeur nominale.

5. Fixation d'une nouvelle valeur nominale à Euros 24,- (vingt-quatre Euros).

6. Modification de l'article 3 des statuts conformément à ce qui précède.

7. Acceptation de la démission des administrateurs actuels de la société et nomination de leurs remplaçants.

8. Décharge aux administrateurs pour l'exercice de leur mandat pour la période allant du 1<sup>er</sup> janvier 2000 à la date de la présente assemblée.

9. Modification de la durée des mandats d'administrateurs et du commissaire pour la fixer à 6 ans.

10. Suppression de l'article 10 des statuts relatif au cautionnement des mandats d'administrateurs et du commissaire.

11. Refonte complète des statuts selon texte en annexe et renumérotation subséquente des articles.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants.

III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée décide de changer l'objet social et de modifier en conséquence l'article 2 des statuts comme suit:

«**Art. 2.** La société a pour objet la prise d'intérêts sous quelque forme que ce soit dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placement, l'acquisition par achat, souscription et autre manière ainsi que l'aliénation par vente, échange ou toute autre manière de toutes valeurs mobilières et de toutes espèces, l'administration, la supervision et le développement de toute entreprise industrielle ou commerciale et pourra prêter son assistance à pareille entreprise au moyen de prêts, de garanties ou autrement. Elle pourra prêter ou emprunter avec ou sans intérêts, émettre des obligations et autres reconnaissances de dettes.

La société a également pour objet l'acquisition, la gestion, la mise en valeur par location et de toute autre manière, le cas échéant, la vente d'immeubles de toute nature, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Elle pourra également faire toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières au Grand-Duché de Luxembourg et à l'étranger qui se rattachent directement ou indirectement, en tout ou en partie, à son objet social.

Elle peut réaliser son objet directement ou indirectement en nom propre ou pour compte de tiers, seule ou en association en effectuant toute opération de nature à favoriser ledit objet ou celui des sociétés dans lesquelles elle détient des intérêts.

D'une façon générale, la société pourra prendre toutes mesures de contrôle ou de surveillance et effectuer toute opération qui peut lui paraître utile dans l'accomplissement de son objet ou de son but.»

*Deuxième résolution*

L'assemblée décide de supprimer la désignation de la valeur nominale des actions.

*Troisième résolution*

L'assemblée décide de convertir le capital social de LUF en EUR.

Le capital social est ainsi converti de vingt millions de francs luxembourgeois (20.000.000,- LUF) en quatre cent quatre-vingt-quinze mille sept cent quatre-vingt-sept Euros cinq cents (495.787,05 EUR), représenté par vingt mille (20.000) actions sans désignation de valeur nominale.

*Quatrième résolution*

L'assemblée décide de réduire le capital social à concurrence de quinze mille sept cent quatre-vingt-sept Euros cinq cents (15.787,05 EUR) pour le ramener de son montant actuel de quatre cent quatre-vingt-quinze mille sept cent quatre-vingt-sept Euros cinq cents (495.787,05 EUR) à quatre cent quatre-vingt mille Euros (480.000,- EUR), sans annulation d'actions existantes, par affectation à une réserve spéciale.

Le capital social est donc fixé à quatre cent quatre-vingt mille Euros (480.000,- EUR), représenté par vingt mille (20.000) actions sans désignation de valeur nominale.

*Cinquième résolution*

L'assemblée décide de fixer une nouvelle désignation de la valeur nominale à vingt-quatre Euros (24,- EUR).

*Sixième résolution*

Suite aux résolutions qui précèdent, l'article 3 des statuts est modifié comme suit:

«**Art. 3.** Le capital social est fixé à quatre cent quatre-vingt mille Euros (480.000,- EUR), représenté par vingt mille (20.000) actions d'une valeur nominale de vingt-quatre Euros (24,- EUR) chacune.»

*Septième résolution*

L'assemblée accepte la démission des administrateurs actuellement en fonction et leur donne décharge.

L'assemblée décide de nommer comme nouveaux administrateurs:

- a) Monsieur Aloyse Scholtes, administrateur de sociétés, demeurant à L-2734 Luxembourg, 44, rue de Wiltz.
- b) Monsieur Pierre Freichel, fonctionnaire en retraite, demeurant à L-6833 Biver, 12, Neue Weh.
- c) Monsieur Jean Heinz, employé privé, demeurant à L-8081 Bertrange, 109, rue de Mamer.

*Huitième résolution*

L'assemblée décide de modifier la durée des mandats et du commissaire pour la fixer à six ans et de modifier en conséquence les articles 6 et 9 des statuts comme suit:

«**Art. 6.** La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans. Les administrateurs sont rééligibles.»

«**Art. 9.** La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires; ils sont nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans. Ils sont rééligibles.»

*Neuvième résolution*

L'assemblée décide de supprimer l'article 10 des statuts relatif au cautionnement des mandats d'administrateurs et du commissaire.

*Dixième résolution*

Suite aux résolutions qui précèdent, l'assemblée décide de procéder à une refonte complète des statuts comme suit:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il existe une société anonyme sous la dénomination de LUXEMBOURGEOISE DE CONSTRUCTION IMMOBILIERE S.A.

Le siège social est établi à Luxembourg. La société a une durée illimitée.

**Art. 2.** La société a pour objet la prise d'intérêts sous quelque forme que ce soit dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placement, l'acquisition par achat, souscription et autre manière ainsi que l'aliénation par vente, échange ou toute autre manière de toutes valeurs mobilières et de toutes espèces, l'ad-

ministration, la supervision et le développement de toute entreprise industrielle ou commerciale et pourra prêter son assistance à pareille entreprise au moyen de prêts, de garanties ou autrement. Elle pourra prêter ou emprunter avec ou sans intérêts, émettre des obligations et autres reconnaissances de dettes.

La société a également pour objet l'acquisition, la gestion, la mise en valeur par location et de toute autre manière, le cas échéant, la vente d'immeubles de toute nature, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Elle pourra généralement faire toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières au Grand-Duché de Luxembourg et à l'étranger qui se rattachent directement ou indirectement, en tout ou en partie, à son objet social.

Elle peut réaliser son objet directement ou indirectement en nom propre ou pour compte de tiers, seule ou en association en effectuant toute opération de nature à favoriser ledit objet ou celui des sociétés dans lesquelles elle détient des intérêts.

D'une façon générale, la société pourra prendre toutes mesures de contrôle ou de surveillance et effectuer toute opération qui peut lui paraître utile dans l'accomplissement de son objet ou de son but.

**Art. 3.** Le capital social est fixé à quatre cent quatre-vingt mille Euros (480.000,- EUR), représenté par vingt mille (20.000) actions de vingt-quatre Euros (24,- EUR) chacune.

**Art. 4.** Toutes les actions sont au porteur, sauf dispositions contraires de la loi.

**Art. 5.** La société ne reconnaît qu'un propriétaire par action. S'il y a plusieurs propriétaires par action, la société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme propriétaire à l'égard de la société.

Il en sera de même dans le cas d'un conflit opposant l'usufruitier et le nu-propriétaire, ou un débiteur et un créancier gagiste.

**Art. 6.** La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans. Les administrateurs sont rééligibles.

**Art. 7.** Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social, à l'exception de ceux que la loi ou les statuts réservent à l'assemblée générale. Le conseil d'administration ne peut délibérer et statuer valablement que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télex ou télécopie étant admis.

En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou télécopie. Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration. Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix.

**Art. 8.** Le conseil d'administration peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion, à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

La délégation à un membre du conseil d'administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

La société se trouve engagée soit par la signature individuelle du délégué du conseil, soit par la signature collective de deux administrateurs.

**Art. 9.** La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires; ils sont nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans. Ils sont rééligibles.

**Art. 10.** Le conseil d'administration est autorisé à procéder à des versements d'acomptes sur dividendes conformément aux conditions et suivant les modalités fixées par la loi.

**Art. 11.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

**Art. 12.** L'assemblée des actionnaires de la société régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Chaque action donne droit à une voix. Les titres et parts bénéficiaires qui peuvent être créés ne donnent pas droit à la participation au vote.

Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales.

Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

L'assemblée générale décide de l'affectation ou de la distribution du bénéfice net.

**Art. 13.** L'assemblée générale annuelle des actionnaires se réunit au siège social ou à tout autre endroit à Luxembourg indiqué dans l'avis de convocation, le troisième mardi du mois de mai 9 heures. Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

**Art. 14.** Par décision de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires, tout ou partie des bénéfices et réserves autres que ceux que les statuts ou la loi interdisent de distribuer peuvent être affectés à l'amortissement du capital par voie de remboursement au pair de toutes les actions ou d'une partie de celles-ci désignées par tirage au sort, sans que le capital exprimé soit réduit.

Les titres remboursés sont annulés et remplacés par des actions de jouissance qui bénéficient des mêmes droits que les titres annulés, à l'exclusion du droit au remboursement de l'apport et du droit de participation à la distribution d'un premier dividende attribué aux actions non amorties.

**Art. 15.** La société peut procéder au rachat de ses propres actions dans les limites fixées par la loi.

**Art. 16.** La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

*Estimation des frais*

Les parties évaluent le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de la présente réduction de capital, approximativement à la somme de 50.000,- LUF.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, les membres du bureau ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: J.-R. Bartolini, R. Masson, C. Bonvalet et F. Baden.

Enregistré à Luxembourg, le 20 décembre 2000, vol. 7CS, fol. 39, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur sa demande aux fins de la publication au Mémorial.

Luxembourg, le 9 janvier 2001.

F. Baden.

(04044/200/201) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2001.

**LUXEMBOURGEOISE DE CONSTRUCTION IMMOBILIERE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg.  
R. C. Luxembourg B 29.744.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

F. Baden.

(04045/200/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2001.

**L W M, Société Anonyme.**

Siège social: L-1347 Luxembourg, 6A, Circuit de la Foire Internationale.  
R. C. Luxembourg B 69.890.

L'an deux mille, le vingt-neuf décembre.

Par-devant Nous, Maître Joseph Gloden, notaire de résidence à Grevenmacher (Luxembourg).

S'est tenue l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme luxembourgeoise LWM, ayant son siège social à L-1347 Luxembourg, 6A, circuit de la Foire Internationale, R. C. Luxembourg numéro B 69.890, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire, en date du 31 mai 1999, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 577 du 27 juillet 1999,

modifié suivant acte reçu par le notaire instrumentaire, en date du 10 novembre 1999, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 34 du 11 janvier 2000.

La séance est ouverte à onze heures (11.00) sous la présidence de Monsieur Eric Leclerc, employé privé, demeurant à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Monsieur Jos Hemmer, employé privé, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Charles Meyer, employé privé, demeurant à Luxembourg.

Le bureau de l'assemblée étant ainsi constitué, le président expose et prie le notaire d'acter ce qui suit:

I) L'ordre du jour de l'assemblée est conçu comme suit:

1. Modification de l'article 2 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 2.** La société a pour objet la prestation de travaux de comptabilité sur la seule tenue des livres, la constitution et la gestion de sociétés, ainsi que la prestation de tous travaux administratifs généralement quelconques, ainsi que toutes activités et toutes opérations se rattachant directement ou indirectement à son objet ou susceptibles d'en favoriser la réalisation.»

2. Radiation de la première phrase du paragraphe 4 de l'article 3 des statuts et son remplacement par le texte suivant:

«Dans une première phase, l'actionnaire majoritaire a un droit préférentiel de rachat des actions. Endéans un mois, l'actionnaire majoritaire devra informer le cessionnaire et le conseil d'administration de la société sur son intention de rachat ou de non-rachat.

Dans une deuxième phase, la société elle-même a un droit préférentiel de rachat des actions.

Dans les deux cas, la transaction devra être faite à un prix à déterminer par un expert agréé et choisi par les parties concernées.»

II) Il a été établi une liste de présence, renseignant les actionnaires présents ou représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, laquelle après avoir été signée par les actionnaires ou leurs mandataires et par les membres du bureau, sera enregistrée avec le présent acte pour être soumise à l'enregistrement en même temps.

Les procurations des actionnaires représentés, signées ne varientur par les comparants et le notaire instrumentaire, resteront également annexées au présent acte.

III) Il résulte de la liste de présence que toutes les actions sont présentes ou représentées à l'assemblée qui est dès lors régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur tous les points à l'ordre du jour.

Après délibération, l'assemblée générale prend, chaque fois à l'unanimité, les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée générale extraordinaire décide de modifier l'article 2 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 2.** La société a pour objet la prestation de travaux de comptabilité sur la seule tenue des livres, la constitution et la gestion de sociétés, ainsi que la prestation de tous travaux administratifs généralement quelconques, ainsi que toutes activités et toutes opérations se rattachant directement ou indirectement à son objet ou susceptibles d'en favoriser la réalisation.»

*Deuxième résolution*

L'assemblée générale extraordinaire décide de rayer la première phrase du paragraphe 4 de l'article 3 des statuts et décide de la remplacer par le texte suivant:

«**Art. 3 (Paragraphe 4).** Dans une première phase, l'actionnaire majoritaire a un droit préférentiel de rachat des actions. Endéans un mois, l'actionnaire majoritaire devra informer le cessionnaire et le conseil d'administration de la société sur son intention de rachat ou de non-rachat.

Dans une deuxième phase, la société elle-même a un droit préférentiel de rachat des actions.

Dans les deux cas, la transaction devra être faite à un prix à déterminer par un expert agréé et choisi par les parties concernées.»

*Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou sont mis à sa charge, sont estimés à environ quarante-cinq mille (LUF 45.000,-) francs luxembourgeois.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée à onze heures quinze (11.15).

A la demande des comparants le présent texte qui est rédigé en français sera suivi d'une traduction en anglais. En cas de divergence entre le texte français et le texte anglais, le texte français primera.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentaire par leurs nom, prénom, état et demeure, ils ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

**Follows the English translation of the deed which preceds:**

In the year two thousand, on the twenty-ninth of December.

Before Us, Maître Joseph Gloden, notary residing in Grevenmacher (Luxembourg).

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of the Luxembourg société anonyme L W M, having its registered office in L-1347 Luxembourg, 6A, circuit de la Foire Internationale, R. C. Luxembourg number B 69.890, incorporated by a deed of the undersigned notary, on the 31st of May 1999, published in the Mémorial C number 577 on the 27th of July 1999,

modified by a deed of the undersigned notary, on the 10th of November 1999, published in the Mémorial C number 34 on the 11th of January 2000.

The extraordinary general meeting is opened at 11 a.m. by Mr Eric Leclerc, employé privé, residing in Luxembourg.

The chairman appoints as secretary of the meeting Mr Jos Hemmer, employé privé, residing in Luxembourg.

The meeting elects as scrutineer Mr Charles Meyer, employé privé, residing in Luxembourg.

The bureau of the meeting having thus been constituted the chairman declares and requests the notary to state that:

I) The agenda of the meeting is the following:

1. Amendment of article 2 of the by-laws, which henceforth will read as follows:

«**Art. 2.** The purpose of the company is to provide accounting services limited to the sole bookkeeping, the incorporation and the management of companies, as well as providing administrative services of whatever nature, as well as all activities and operations connected directly or indirectly to its purpose or deemed favourable to its achievement.»

2. Deletion of the first sentence of paragraph 4 of article 3 of the by-laws and its replacement by the following text:

«At a first stage, the majority shareholder will have a preferential right to buy the shares. The majority shareholder shall communicate his intention to buy or not to buy to the transfer and to the board of directors of the company within one month.

In a second stage, the company itself will have a preferential right to buy back its own shares.

In both cases the transaction shall be done at a price determined by an approved expert chosen by the involved parties.»

II) The shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders, and the number of shares owned by the shareholders are shown on an attendance-list which, signed by the shareholders or their proxies and by the bureau of the meeting, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The proxies of the represented shareholders, signed ne varietur by the appearing parties and the undersigned notary, will also remain annexed to the present deed.

III) It appears from the attendance-list that all the shares are present or represented at the meeting, which consequently is regularly constituted and may validly deliberate on all the items of the agenda.

After deliberation, the meeting adopts, each time unanimously, the following resolutions:

*First resolution*

The extraordinary general meeting resolves to amend article 2 of the by-laws, which henceforth will read as follows:

«**Art. 2.** The purpose of the company is to provide accounting services limited to the sole bookkeeping, the incorporation and the management of companies, as well as providing administrative services of whatever nature, as well as all activities and operations connected directly or indirectly to its purpose or deemed favourable to its achievement.»

*Second resolution*

The extraordinary general meeting resolves to delete the first sentence of paragraph 4 of article 3 of the by-laws and resolves to replace it by the following text:

«**Art. 3. Paragraph 4.** At a first stage, the majority shareholder will have a preferential right to buy the shares. The majority shareholder shall communicate his intention to buy or not to buy to the transferor and to the board of directors of the company within one month.

In a second stage, the company itself will have a preferential right to buy back its own shares.

In both case the transaction shall be done at a price determined by an approved expert chosen by the involved parties.»

*Expenses*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which fall to be paid by the corporation are estimated at approximately forty-five thousand (LUF 45,000.-) Luxembourg francs.

Nothing else being on the agenda, the meeting was closed at 11.15 a.m.

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that on request of the above named persons, this deed is worded in French followed by a English translation. At the request of the same appearing persons, in case of divergence between the English and the French texts, the French text will prevail.

In faith of which, we the undersigned notary have set our hand and seal in Luxembourg-City, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read and translated into the language of the persons appearing and intervening, all of whom are known to the notary by their surnames, Christian names, civil status and residences, the said persons appearing signed together with Us, notary, the present original deed.

Signé: E. Leclerc, J. Hemmer, C. Meyer, J. Gloden.

Enregistré à Grevenmacher, le 2 janvier 2001, vol. 509, fol. 99, case 6. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé):* Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Grevenmacher, le 9 janvier 2001.

J. Gloden.

(04048/213/130) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2001.

---

**L W M, Société Anonyme.**

Siège social: L-1347 Luxembourg, 6A, Circuit de la Foire Internationale.

R. C. Luxembourg B 69.890.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

J. Gloden.

(04049/213/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2001.

---

**NEFERET S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R. C. Luxembourg B 76.017.

*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire du 2 janvier 2001*

La démission de Madame Elisabetta Pinto, commissaire aux comptes, est acceptée et décharge lui est donnée. Est nommé commissaire aux comptes de la société en son remplacement, Monsieur Jean-Marc Heitz, comptable, demeurant à Wormeldange/Haut.

Son mandat viendra à échéance lors de l'assemblée générale statutaire de l'an 2003.

Luxembourg, le 2 janvier 2001.

Pour extrait sincère et conforme

NEFERET S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 8 janvier 2001, vol. 548, fol. 8, case 11. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé):* J. Muller.

(04069//17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2001.

---

**MAURITS HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Registered office: L-8131 Bridel, 49, rue des Genets.

R. C. Luxembourg B 44.720.

In the year two thousand, on the fifteenth of December.

Before Maître Joseph Elvinger, notary residing at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held an extraordinary general meeting of the shareholders of MAURITS HOLDING S.A., a société anonyme, having its registered office at L-8131 Bridel, 49, rue des Genets, trade register Luxembourg section B number 44.720, incorporated in Curaçao, The Netherlands Antilles, by deed dated on December 9, 1982, and whose registered office was transferred in Luxembourg and articles of association have been amended by deed enacted on July 28, 1993, published in Mémorial C number 487 of October 18, 1993, on December 30, 1996, published in Mémorial C number 479 of September 3, 1997 and on October 15, 1999, published in Mémorial C number 988 of December 22, 1999.

The meeting is presided by Mr Patrick van Hees, jurist, residing at Messancy, Belgium.

The chairman appoints as secretary and the meeting elects as scrutineer Mr Hubert Janssen, jurist, residing at Torgny-Rouvroy, Belgium.

The chairman requests the notary to act that:

I.- The shareholders present or represented and the number of shares held by each of them are shown on an attendance list which will be signed an here annexed as well as the proxies and registered with the minutes.

II.- As appears from the attendance list, the two hundred and fifty thousand (250,000) non-cumulative preference shares A, two million nine hundred and forty-five thousand (2,945,000) common shares B and four million nine hundred forty-three thousand and twenty-two (4,943,022) non-cumulative shares D of a par value of ten Netherlands guilders (NLG 10.-) each, with equal voting right, representing the whole capital of the corporation, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda.

III.- That the agenda of the meeting is the following:

*Agenda:*

1. to resolve to reduce the share capital of the company by an amount of six million and five hundred thousand Netherlands guilders (NLG 6,500,000.-);

2. to carry out such reduction by way of the purchase by the company of six hundred and fifty thousand (650,000) own common shares B with a nominal value of ten Netherlands guilders (NLG 10.-) each and by immediate cancellation of all the purchased shares, in accordance with article 49-3 (1) a of the companies act, as modified;

3. to pay the price of six million and five hundred thousand Netherlands guilders (NLG 6,500,000.-) for such purchase out of available reserves of the company;

4. to confer on the board of directors of the company all powers required for or conducive to carrying out such reduction, the payment related to purchase of the shares, the cancellation of the shares and all related bookkeeping and administrative operations;

5. to amend article four, first paragraph of the articles of association to reflect the reduction of the company's capital;

6. to vote on any other matters which may be legally be brought before the meeting.

After the foregoing was approved by the meeting, the shareholders unanimously decide what follows:

*First resolution*

The meeting decides to reduce the share capital of the company by an amount of six million and five hundred thousand Netherlands guilders (NLG 6,500,000.-).

*Second resolution*

The meeting decides to carry out such reduction by way of the purchase by the company of six hundred and fifty thousand (650,000) own common shares B with a nominal value of ten Netherlands guilders (NLG 10.-) each and by immediate cancellation of all the purchased shares, in accordance with article 49-3 (1) a of the companies act, as modified.

*Third resolution*

The meeting decides to pay the price of six million and five hundred thousand Netherlands guilders (NLG 6,500,000.) for such purchase out of available reserves of the company.

*Fourth resolution*

The meeting decides to confer on the board of directors of the company all powers required for or conducive to carrying out such reduction, the payment related to purchase of the shares, the cancellation of the shares and all related bookkeeping and administrative operations.

*Fifth resolution*

As a consequence of the foregoing resolutions, the meeting decides to amend article four, first paragraph of the articles of incorporation to read as follows:

«**Art. 4.1.** The company has a capital of seventy-four million eight hundred eighty thousand two hundred and twenty Netherlands guilders (NLG 74,880,220.-), divided into two hundred and fifty thousand (250,000) non-cumulative preference shares A of a par value of ten Netherlands guilders (NLG 10.-) each, two million two hundred and ninety-five thousand (2,295,000) common shares B of a par value of ten Netherlands guilders (NLG 10.-) each, not one non-cumulative preference shares C, and four million nine hundred forty-three thousand and twenty-two (4,943,022) non-cumulative shares D of a par value of ten Netherlands guilders (NLG 10.-) each.»

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with Us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

#### **Suit la traduction française:**

L'an deux mille, le quinze décembre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme MAURITS HOLDING S.A., ayant son siège social à L-8131 Bridel, 49, rue des Genets, R. C. Luxembourg section B numéro 44.720, constituée à Curaçao, Antilles Néerlandaises, suivant acte reçu le 9 décembre 1982 et dont le siège social a été transféré à Luxembourg et les statuts modifiés par acte en date du 28 juillet 1993, publié au Mémorial C numéro 487 du 18 octobre 1993, en date du 30 décembre 1996, publié au Mémorial C numéro 479 du 3 septembre 1997, et en date du 15 octobre 1999, publié au Mémorial C numéro 988 du 22 décembre 1999.

L'assemblée est présidée par Monsieur Patrick van Hees, juriste, demeurant à Messancy, Belgique.

Le président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Hubert Janssen, juriste, demeurant à Torgny-Rouvroy, Belgique.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, qui sera signée, ci-annexée ainsi que les procurations, le tout enregistré avec l'acte.

II.- Qu'il ressort de la liste de présence que les deux cent cinquante mille (250.000) actions privilégiées non cumulatives A, deux millions neuf cent quarante-cinq mille (2.945.000) actions ordinaires B et quatre millions neuf cent quarante-trois mille vingt-deux (4.943.022) actions non cumulatives D d'une valeur nominale de dix florins néerlandais chacune, avec droit de vote égal, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III.- Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

#### *Ordre du jour:*

1. Décider de procéder à une réduction du capital social de la société à concurrence de six millions cinq cent mille florins néerlandais (NLG 6.500.000,-).

2. Exécuter cette réduction via l'acquisition par la société de six cent cinquante mille (650.000) de ses propres actions ordinaires B d'une valeur nominale de dix florins néerlandais (NLG 10,-) et par annulation immédiate de toutes les actions rachetées, en application de l'article 49-3 de la loi sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

3. Payer le prix de six millions cinq cent mille florins néerlandais (NLG 6.500.000,-) pour cette acquisition au moyen de réserves disponibles de la société.

4. Conférer au conseil d'administration tous pouvoirs aux fins de procéder à cette réduction, au paiement afférent à l'acquisition des actions propres, à leur annulation et à toutes écritures comptables qui s'imposent.

5. Modifier le premier alinéa de l'article quatre des statuts en conséquence.

6. Voter sur toutes autres matières qui pourraient être valablement présentées à l'assemblée.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, les actionnaires décident ce qui suit à l'unanimité:

#### *Première résolution*

L'assemblée décide de procéder à une réduction du capital social de la société à concurrence de six millions cinq cent mille florins néerlandais (NLG 6.500.000,-).

#### *Deuxième résolution*

L'assemblée décide d'exécuter cette réduction via l'acquisition par la société de six cent cinquante mille (650.000) de ses propres actions ordinaires B d'une valeur nominale de dix florins néerlandais (NLG 10,-) et par annulation immédiate de toutes les actions rachetées, en application de l'article 49-3 de la loi sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

#### *Troisième résolution*

L'assemblée décide de payer le prix de six millions cinq cent mille florins néerlandais (NLG 6.500.000,-) pour cette acquisition au moyen de réserves disponibles de la société.

#### *Quatrième résolution*

L'assemblée décide de conférer au conseil d'administration tous pouvoirs aux fins de procéder à cette réduction, au paiement afférent à l'acquisition des actions propres, à leur annulation et à toutes écritures comptables qui s'imposent.

#### *Cinquième résolution*

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, l'assemblée décide de modifier le premier alinéa de l'article quatre des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 4.** 1. La société a un capital souscrit de soixante-quatorze millions huit cent quatre-vingt mille deux cent vingt florins néerlandais (NLG 74.880.220,-), divisé en deux cent cinquante mille (250.000) actions privilégiées non cumulatives A d'une valeur nominale de dix florins néerlandais chacune, deux millions deux cent quatre-vingt-quinze mille (2.295.000) actions ordinaires B d'une valeur nominale de dix florins néerlandais chacune, aucune action privilégiée non

cumulative C et quatre millions neuf cent quarante-trois mille vingt-deux (4.943.022) actions non cumulatives D d'une valeur nominale de dix florins néerlandais chacune.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande des comparants le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Signé: H. Janssen, P. van Hees, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 19 décembre 2000, vol. 7CS, fol. 38, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): . Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 janvier 2001.

J. Elvinger.

(04056/211/139) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2001.

**MAURITS HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8131 Bridel, 49, rue des Genets.

R. C. Luxembourg B 44.720.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2001. (04057/211/7) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2001.

**NEPTUNE INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.**

Registered office: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R. C. Luxembourg B 65.623.

DISSOLUTION

In the year two thousand, on the twenty-seventh of December.

Before Us, Maître Alphonse Lentz, notary public residing in Remich (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

FORRESTAL INVESTMENTS S.A., a company duly incorporated and validly existing under the laws of Panama, with registered office at Edificio Torre Universal, Piso 12, Avenida Federico Boyd, P.O. Box 8807, Panama, Republic of Panama, represented by Mr Johan Dejans, employee, residing in Luxembourg,

by virtue of a proxy given in Athens on December 20th, 2000 and in Luxembourg on December 27th, 2000.

The prenamed proxy, signed ne varietur by the appearing person and the undersigned notary, shall remain annexed to this document to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, in the capacity in which it acts, has requested the notary to enact the following declarations and statements :

1. That the company NEPTUNE INVESTMENTS S.A. («the Company»), with its registered office at 5, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, has been incorporated according to a deed of the notary public Henri Beck, residing in Echternach, dated July 27th, 1998, which deed has been published in the Luxembourg official gazette Mémorial C, Recueil des Sociétés n° 747, dated October 16th, 1998.

The Company is registered with the company register at the District Court of Luxembourg City under the number B 65.623.

2. That the issued share capital of the Company is set at LUF 1,250,000.- (one million two hundred and fifty thousand Luxembourg Francs), represented by 1,250 (one thousand two hundred and fifty) shares with a par value of LUF 1,000.- (one thousand Luxembourg Francs), each share having been entirely paid in.

3. That FORRESTAL INVESTMENTS S.A. prenamed, has successively become the owner of all the issued shares of the Company.

4. That in its quality of sole shareholder of the Company, FORRESTAL INVESTMENTS S.A. hereby expressly states proceed to the dissolution of the Company.

5. That FORRESTAL INVESTMENTS S.A. moreover states to take over, on its own account, all the assets and liabilities, whether known or unknown, of the company NEPTUNE INVESTMENTS S.A. and that she will undertake under her own liability any steps which are required to fulfil said commitments taken by herself in relation with the assets and liabilities of the Company.

6. That full and entire discharge is granted to the board members as well as to the statutory auditor of the Company for the execution of their mandates until the dissolution.

7. That the shareholders' register has been destroyed at this very moment, before the undersigned notary public.

8. That the books and corporate documents relating to the Company will stay deposited at the registered office, where they will be kept in custody during a period of five years.

Relating to the deposits and publications to be made, all powers are granted to the bearer of a notarial copy of the present deed.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing entity, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing entity and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, who is known to the notary, by his surnames, name, civil status and residence, the said person appearing signed together with us, the notary, the present original deed.

**Suit la traduction française:**

L'an deux mille, le vingt-sept décembre.

Par-devant Maître Alphonse Lentz, notaire de résidence à Remich (Grand Duché de Luxembourg).

A comparu:

La société de droit panaméen FORRESTAL INVESTMENTS S.A., avec siège social à Edificio Torre Universal, Piso 12, Avenida Federico Boyd, P.O. Box 8807, Panama (République du Panama), ici représentée par Monsieur Johan Dejans, employé privé, demeurant à Luxembourg,

en vertu d'une procuration donnée à Athènes le 20 décembre 2000 et à Luxembourg, le 27 décembre 2000.

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant agissant ès dites qualités, a exposé au notaire instrumentant et l'a requis d'acter ses déclarations et constatations :

Que la société anonyme NEPTUNE INVESTMENTS S.A. («la Société»), établie et ayant son siège social à L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert, a été constituée suivant acte reçu par le notaire Henri Beck, de résidence à Echternach le 27 juillet 1998, publié au Mémorial, Recueil C, numéro 747 du 16 octobre 1998. La Société est inscrite au registre de commerce de Luxembourg, sous le numéro B 65.623.

2. Que le capital social souscrit de la Société est de LUF 1.250.000,- (un million deux cent cinquante mille francs luxembourgeois), représenté par 1.250 (mille deux cent cinquante) actions d'une valeur nominale de LUF 1.000,- (mille francs luxembourgeois), entièrement libérées.

3. Que la société FORRESTAL INVESTMENTS S.A. prénommée, est devenue successivement propriétaire de la totalité des actions émises par la Société.

4. Qu'en tant qu'actionnaire unique de la Société, la société FORRESTAL INVESTMENTS S.A. déclare expressément procéder à la dissolution de la Société.

5. Que FORRESTAL INVESTMENTS S.A. déclare en outre prendre à sa charge tout l'actif et passif connu ou inconnu de la société NEPTUNE INVESTMENTS S.A. et qu'elle entreprendra sous sa seule responsabilité tout ce qui est nécessaire pour remplir les obligations qu'elle a ainsi contractées en relation avec les actifs et passifs de la Société.

6. Que décharge pleine et entière est accordée à tous les administrateurs et au commissaire aux comptes de la Société pour l'exercice des leurs mandats jusqu'au moment de la dissolution.

7. Qu'elle a procédé à l'annulation du registre des actions en présence du notaire instrumentant.

8. Que les livres et documents sociaux de la société dissoute seront déposés au siège social où ils seront conservés pendant cinq années.

Pour les dépôt et publication à faire, tous pouvoirs sont conférés au porteur d'une expédition des présentes.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande de la comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, sur demande de la même comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, le comparant a signé avec le notaire la présente minute.

Signé: J. Dejans, A. Lentz.

Enregistré à Remich, le 28 décembre 2000, vol. 464, fol. 25, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): Molling.

Pour copie conforme, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 11 janvier 2001.

A. Lentz.

(04070/221/93) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2001.

**LURSYS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1510 Luxembourg, 62, avenue de la Faïencerie.

R. C. Luxembourg B 63.949.

Le bilan et l'annexe légale au 31 décembre 1999, enregistrés à Luxembourg, le 9 janvier 2001, vol. 548, fol. 15, case 3, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 janvier 2001.

Signature.

(04039/664/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2001.

**NORPA HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Registered office: L-2220 Sandweiler-Findel, 672, rue de Neudorf.  
R. C. Luxembourg B 31.241.

In the year two thousand, on the eighth of December.

Before Maître Joseph Elvinger, notary public residing at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held an extraordinary general meeting of the shareholders of NORPA HOLDING S.A., a société anonyme, having its registered office in L-1511 Luxembourg, 189, avenue de la Faïencerie, R. C. Luxembourg section B number 31.241, incorporated by deed established on the 27 of July 1989, published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations number 382 of the 21th of December 1989.

The meeting is presided by Mr Jeroen van der Molen, lawyer, residing in Oetrange.

The chairman appoints as secretary Mr Patrick van Hees, jurist, residing in Messancy, Belgium.

The meeting elects as scrutineer Mr Hubert Janssen, jurist, residing in Torgny-Rouvroy, Belgium.

The chairman requests the notary to record that:

I.- The shareholders present or represented and the number of shares held by each of them are shown on an attendance list, signed by the chairman, the secretary, the scrutineer and the undersigned notary. The said list as well as the proxies will be annexed and registered with the minutes.

II.- As appears from the attendance list, the 1,000 (one thousand) shares, representing the whole capital of the corporation, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda.

III.- That the agenda of the meeting is the following:

*Agenda:*

1.- To move the Company's registered office address from the commune of Luxembourg to the commune of Sandweiler, and to relocate it at L-2220 Findel, 672, rue de Neudorf.

2.- To change the denomination of the Company's capital from LUF to EUR with effect from 1 January 2000. The present subscribed capital of LUF 1,250,000.- (one million two hundred and fifty thousand Luxembourg francs) shall be converted into Euro resulting in an amount of EUR 30,986.69 (thirty thousand nine hundred eighty-six Euros and sixty-nine cents) represented by 1,000 (thousand) shares having no par value. The present authorised capital of LUF 5,000,000.- (five million Luxembourg francs) shall be converted into Euro resulting in an amount of EUR 123,946.76 (one hundred twenty-three thousand nine hundred forty-six Euros and seventy-six cents) represented by 4,000 (four thousand) shares having no par value.

3.- To amend accordingly the articles of association in order to reflect such actions.

After the foregoing is approved by the meeting, this one takes unanimously the following resolutions:

*First resolution*

The meeting decides to move the Company's registered office address from the commune of Luxembourg to the commune of Sandweiler, and to relocate it at L-2220 Findel, 672, rue de Neudorf.

*Second resolution*

The meeting decides to change the denomination of the Company's capital from LUF to EUR with effect from 1 January 2000. The present subscribed capital of LUF 1.250.000.- (one million two hundred and fifty thousand Luxembourg francs) shall be converted into Euro resulting in an amount of EUR 30,986.69 (thirty thousand nine hundred eighty-six Euros and sixty-nine cents) represented by 1,000 shares having no par value. The present authorised capital of LUF 5,000,000.- (five million Luxembourg francs) shall be converted into Euro resulting in an amount of EUR 123,946.76 (one hundred twenty-three thousand nine hundred forty-six Euros and seventy-six cents) represented by 4,000 (four thousand) shares having no par value.

*Third resolution*

As a consequence of the foregoing resolutions, the meeting decides to amend the first sentence of article 3 of the articles of incorporation to read as follows:

«The registered office of the corporation is established in Sandweiler.»

The meeting decides to amend the first paragraph of article 5 of the articles of incorporation, with effect from 1 January 2000, to read as follows:

«The subscribed capital of the company is fixed at EUR 30,986.69 (thirty thousand nine hundred eighty six Euros and sixty-nine cents) represented by 1,000 (thousand) shares having no par value. The authorised capital of the company is fixed at EUR 123,946.76 (one hundred twenty-three thousand nine hundred forty-six Euros and seventy-six cents) represented by 4,000 (four thousand) shares having no par value.»

There being no further business before the meeting, the same is thereupon adjourned.

Whereof the present notarial deed is drawn up in Luxembourg, on the date appearing at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, the members of the bureau signed together with Us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

**Suit la traduction française de ce qui précède:**

L'an deux mille, le huit décembre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme NORPA HOLDING S.A., ayant son siège social à L-1511 Luxembourg, 189, avenue de la Faïencerie, R. C. Luxembourg section B numéro 31.241, constituée suivant acte reçu le 27 juillet 1989, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations numéro 382 du 21 décembre 1989.

L'assemblée est présidée par Monsieur Jeroen van der Molen, juriste, demeurant à Oetrange.

Le président désigne comme secrétaire Monsieur Patrick van Hees, juriste, demeurant à Messancy, Belgique.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Hubert Janssen, juriste, demeurant à Torgny-Rouvroy, Belgique.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire soussigné. Ladite liste de présence, ainsi que les procurations, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II.- Il résulte de la liste de présence que les 1.000 (mille) actions, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III.- Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

*Ordre du jour:*

1.- Déplacer l'adresse du siège social de la Société de la commune de Luxembourg à la commune de Sandweiler et la fixer à L-2220 Findel, 672, rue de Neudorf.

2.- Changer la monnaie d'expression du capital social de la Société de LUF en EUR, avec effet à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2000. Le capital social actuel de LUF 1.250.000,- (un million deux cent cinquante mille francs luxembourgeois) sera converti en EUR pour un montant de EUR 30.986,69 (trente mille neuf cent quatre-vingt-six Euros et soixante-neuf cents), représenté par 1.000 (mille) actions sans désignation de valeur nominale.

Le capital autorisé de la société d'un montant de LUF 5.000.000,- (cinq millions de francs luxembourgeois) sera converti en Euros pour un montant de EUR 123.946,76 (cent vingt-trois mille neuf cent quarante-six Euros et soixante-seize cents), représenté par 4.000 (quatre mille) actions sans désignation de valeur nominale.

3.- Modifier les statuts pour y refléter les décisions prises.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée décide de déplacer l'adresse du siège social de la Société de la commune de Luxembourg à la commune de Sandweiler et de la fixer à L-2220 Findel, 672, rue de Neudorf.

*Deuxième résolution*

L'assemblée décide de changer la monnaie d'expression du capital social de la Société de LUF en EUR, avec effet à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2000. Le capital social actuel de LUF 1.250.000,- (un million deux cent cinquante mille francs luxembourgeois) sera converti en EUR pour un montant de EUR 30.986,69 (trente mille neuf cent quatre-vingt-six Euros et soixante-neuf cents), représenté par 1.000 (mille) actions sans désignation de valeur nominale.

Le capital autorisé de la société d'un montant de LUF 5.000.000,- (cinq millions de francs luxembourgeois) sera converti en Euro pour un montant de EUR 123.946,76 (cent vingt-trois mille neuf cent quarante-six Euros et soixante-seize cents), représenté par 4.000 (quatre mille) actions sans désignation de valeur nominale.

*Troisième résolution*

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, l'assemblée décide de modifier la première phrase de l'article 3 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«Le siège social est établi à Sandweiler.»

L'assemblée décide également de modifier le premier paragraphe de l'article 5 des statuts, avec effet à partir du premier janvier 2000, pour lui donner la teneur suivante:

«Le capital souscrit de la société est fixé à EUR 30.986,69 (trente mille neuf cent quatre-vingt-six Euros et soixante-neuf cents), représenté par 1.000 (mille) actions sans désignation de valeur nominale.

Le capital autorisé de la société est fixé à EUR 123.946,76 (cent vingt-trois mille neuf cent quarante-six Euros et soixante-seize cents), représenté par 4.000 (quatre mille) actions sans désignation de valeur nominale.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, à date figurant en tête des présentes.

Et lecture faite aux comparants, les membres du bureau signent tous avec Nous, notaire, la présente minute.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande des comparants le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Signé: J. van der Molen, P. van Hees, H. Janssen, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 12 décembre 2000, vol. 7CS, fol. 20, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 décembre 2000.

J. Elvinger.

(04075/211/125) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2001.

**NORPA HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Sandweiler-Findel.

R. C. Luxembourg B 31.241.

Les statuts ont été coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2001.  
(04076/211/7) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2001.

---

**OREADES, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 61.576.

L'an deux mille, le treize décembre.

Par-devant Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société d'investissement à capital variable OREADES, ayant son siège social à Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 61.576, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 17 novembre 1997, publié au Mémorial C, Recueil numéro 703 du 15 décembre 1997.

L'assemblée est ouverte à neuf heures sous la présidence de Monsieur Tom Weiland, employé de banque, demeurant à Luxembourg, qui désigne comme secrétaire Mademoiselle Séverine Rose, employée de banque, demeurant à Ottange.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Guillaume Grange, juriste, demeurant à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que toutes les actions étant nominatives, la présente assemblée générale extraordinaire a été convoquée par lettres recommandées adressées aux détenteurs des actions nominatives en date du 1<sup>er</sup> décembre 2000.

II.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

*Ordre du jour:*

1. Ajout à l'article 2 des statuts d'un paragraphe 2 libellé comme suit:

«A l'intérieur de la commune, le siège social pourra être transféré par simple décision du conseil d'administration.»

2. Modification de l'article 7, paragraphe 4, des statuts comme suit:

«... Le prix déterminé sera payable pendant une période déterminée par le conseil d'administration qui n'excédera pas 15 jours ouvrables bancaires à Luxembourg à partir du jour d'évaluation applicable.»

3. Modification de l'article 8, paragraphe 2, des statuts comme suit:

«... Le prix de rachat par action sera payable pendant une période déterminée par le conseil d'administration qui n'excédera pas 15 jours ouvrables bancaires à Luxembourg à partir du jour d'évaluation applicable...»

4. Modification de l'article 11 point III. Compartimentation e) des statuts comme suit:

«Au cas où un avoir ou un engagement de la société ne peut pas être attribué à un compartiment déterminé, cet avoir ou engagement sera attribué à tous les compartiments, en proportion de leur valeur nette d'inventaire des catégories d'actions concernées ou de telle autre manière que le conseil d'administration déterminera avec prudence et bonne foi. Par dérogation à l'article 2093 du Code civil les actifs d'un compartiment déterminé ne répondent que des dettes, engagements et obligations qui concernent ce compartiment.»

5. Approbation du nouveau prospectus daté décembre 2000.

6. Transfert du siège social de la Société au 5, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg.

7. Divers.

III.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants.

IV.- Qu'il appert de ladite liste de présence, que sur les 16.237 actions en circulation, 10.571 actions sont présentes ou représentées à la présente assemblée.

V.- Qu'en conséquence la présente assemblée est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir été délibéré, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée décide d'ajouter un deuxième paragraphe à l'article 2 des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

«A l'intérieur de la commune, le siège social pourra être transféré par simple décision du conseil d'administration.»

*Deuxième résolution*

L'assemblée décide de modifier la dernière phrase du paragraphe 4 de l'article 7 des statuts comme suit:

«... Le prix déterminé sera payable pendant une période déterminée par le conseil d'administration qui n'excédera pas 15 jours ouvrables bancaires à Luxembourg à partir du jour d'évaluation applicable.»

*Troisième résolution*

L'assemblée décide de modifier le deuxième paragraphe de l'article 8 des statuts comme suit:

«... Le prix de rachat par action sera payable pendant une période déterminée par le conseil d'administration qui n'excédera pas 15 jours ouvrables bancaires à Luxembourg à partir du jour d'évaluation applicable, tel que déterminé conformément aux conditions et modalités que le conseil d'administration pourra déterminer, pourvu que les certificats d'actions, s'il y en a, et les documents de transfert aient été reçus par la Société.»

*Quatrième résolution*

L'assemblée décide de modifier l'article 11 point III. Compartimentation point e) des statuts comme suit:

«e) Au cas où un avoir ou un engagement de la Société ne peut pas être attribué à un compartiment déterminé, cet avoir ou engagement sera attribué à tous les compartiments, en proportion de leur valeur nette d'inventaire des catégories d'actions concernées ou de telle autre manière que le conseil d'administration déterminera avec prudence et bonne foi. Par dérogation à l'article 2093 du Code civil les actifs d'un compartiment déterminé ne répondent que des dettes, engagements et obligations qui concernent ce compartiment.»

*Cinquième résolution*

L'assemblée approuve le nouveau prospectus daté décembre 2000.

*Sixième résolution*

L'assemblée décide de transférer le siège social de la Société à L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet. Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, les membres du bureau ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: T. Weiland, S. Rose, G. Grange et F. Baden.

Enregistré à Luxembourg, le 18 décembre 2000, vol. 7CS, fol. 31, case 3. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé):* Muller.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur sa demande aux fins de la publication au Mémorial.

Luxembourg, le 9 janvier 2001.

F. Baden.

(04081/200/81) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2001.

---

**OREADES, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 61.576.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

F. Baden.

(04082/200/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2001.

---

**P.I.L., PARTICIPATIONS ET INVESTISSEMENTS LUX S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 37.611.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 8 janvier 2001, vol. 548, fol. 7, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 janvier 2001.

*Pour PARTICIPATIONS ET INVESTISSEMENTS LUX S.A.*

Signature

(04084/744/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2001.

---

**P.I.L., PARTICIPATIONS ET INVESTISSEMENTS LUX S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 37.611.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 8 janvier 2001, vol. 548, fol. 7, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 janvier 2001.

*Pour PARTICIPATIONS ET INVESTISSEMENTS LUX S.A.*

Signature

(04085/744/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2001.

---

**PERTRADE HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: Luxembourg.  
R. C. Luxembourg B 76.429.

L'an deux mille, le douze décembre.

Par-devant Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Monsieur Alain Vasseur, consultant, demeurant à Holzem, agissant en sa qualité de mandataire spécial au nom et pour compte du conseil d'administration de la société anonyme PERTRADE HOLDING S.A., ayant son siège social à Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 76.429,

en vertu d'un pouvoir qui lui a été conféré par le conseil d'administration de ladite société en sa réunion du onze décembre deux mille.

Le procès-verbal de cette réunion restera, après avoir été paraphé ne varietur par le comparant et le notaire, annexé aux présentes pour être soumis avec elles à la formalité de l'enregistrement.

Lequel comparant, ès qualités qu'il agit, a requis le notaire instrumentant de documenter ses déclarations comme suit:

1) La société anonyme holding PERTRADE HOLDING S.A. a été constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 13 juin 2000, publié au Mémorial C, Recueil numéro 773 du 21 octobre 2000.

2) Le capital social de la société est actuellement fixé à trente et un mille Euros (31.000,- EUR), représenté par trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de cent Euros (100,- EUR) chacune.

3) Conformément à l'article trois des statuts, le conseil d'administration est autorisé à augmenter le capital social initial pour le porter de son montant actuel à dix millions d'Euros (10.000.000,- EUR) le cas échéant par l'émission d'actions nouvelles de cent Euros (100,- EUR) chacune.

4) En sa réunion du 11 décembre 2000, le conseil d'administration de ladite société a décidé d'augmenter le capital social à concurrence de neuf millions neuf cent soixante-neuf mille Euros (9.969.000,- EUR) pour porter le capital social ainsi de son montant actuel de trente et un mille Euros (31.000,- EUR) à dix millions de Euros (10.000.000,- EUR) par l'émission de quatre-vingt-dix-neuf mille six cent quatre-vingt-dix (99.690) actions nouvelles d'une valeur nominale de cent Euros (100,- EUR) chacune, jouissant des mêmes droits et avantages que les anciennes actions.

Les actions nouvelles ont été souscrites par l'actionnaire unique, à savoir la société anonyme HIPANEM AG, ayant son siège social à Vaduz.

Les actions ainsi souscrites ont été libérées par un versement en espèces, de sorte que la somme de neuf millions neuf cent soixante-neuf mille Euros (9.969.000,- EUR) se trouve à la libre disposition de la société.

Les documents justificatifs de la souscription et du versement en espèces ont été présentés au notaire soussigné, qui le constate expressément.

A la suite de l'augmentation de capital ainsi réalisée, l'article 3 des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

**Art. 3.** Le capital social est fixé à dix millions d'Euros (10.000.000,- EUR), représenté par cent mille (100.000) actions d'une valeur nominale de cent Euros (100,- EUR) chacune.

Toutes les actions sont au porteur, dans dispositions contraires de la loi.

Le capital souscrit peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires statuant comme en matière de modifications des statuts.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions dans les limites fixées par la loi.

*Evaluation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de la présente augmentation de capital, est évalué approximativement à la somme de 4.200.000,- LUF.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: A. Vasseur et F. Baden.

Enregistré à Luxembourg, le 15 décembre 2000, vol. 7CS, fol. 29, case 2. – Reçu 4.021.485 francs.

*Le Receveur (signé):* Muller.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur sa demande aux fins de la publication au Mémorial.

Luxembourg, le 9 janvier 2001.

F. Baden.

(04088/200/55) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2001.

**PERTRADE HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: Luxembourg.  
R. C. Luxembourg B 76.429.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

F. Baden.

(04089/200/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2001.

**PROGRESSIVE FINANCIAL INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.**

Registered office: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.  
R. C. Luxembourg B 65.625.

**DISSOLUTION**

In the year two thousand, on the twenty-seventh of December.

Before Us, Maître Alphonse Lentz, notary public residing in Remich (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

FORRESTAL INVESTMENTS S.A., a company duly incorporated and validly existing under the laws of Panama, with registered office at Edificio Torre Universal, Piso 12, Avenida Federico Boyd, P.O. Box 8807, Panama, Republic of Panama, represented by Mr Johan Dejans, employee, residing in Luxembourg,

By virtue of a proxy given in Athens on December 20th, 2000 and in Luxembourg on December 27th, 2000.

The prenamed proxy, signed ne varietur by the appearing person and the undersigned notary, shall remain annexed to this document to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, in the capacity in which it acts, has requested the notary to enact the following declarations and statements:

1. That the company PROGRESSIVE FINANCIAL INVESTMENTS S.A. («the Company»), with its registered office at 5, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, has been incorporated according to a deed of the notary public Henri Beck, residing in Echternach, dated July 27th, 1998, which deed has been published in the Luxembourg official gazette Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés n° 747, dated October 16th, 1998.

The Company is registered with the company register at the District Court of Luxembourg-City under the number B 65.625.

2. That the issued share capital of the Company is set at LUF 1,250,000.- (one million two hundred and fifty thousand Luxembourg Francs), represented by 1,250 (one thousand two hundred and fifty) shares with a par value of LUF 1,000.- (one thousand Luxembourg Francs), each share having been entirely paid in.

3. That FORRESTAL INVESTMENTS S.A. prenamed, has successively become the owner of all the issued shares of the Company.

4. That in its quality of sole shareholder of the Company, FORRESTAL INVESTMENTS S.A. hereby expressly states proceed to the dissolution of the Company.

5. That FORRESTAL INVESTMENTS S.A. moreover states to take over, on its own account, all the assets and liabilities, whether known or unknown, of the company PROGRESSIVE FINANCIAL INVESTMENTS S.A. and that she will undertake under her own liability any steps which are required to fulfil said commitments taken by herself in relation with the assets and liabilities of the Company.

6. That full and entire discharge is granted to the board members as well as to the statutory auditor of the Company for the execution of their mandates until the dissolution.

7. That the shareholders' register has been destroyed at this very moment, before the undersigned notary public.

8. That the books and corporate documents relating to the Company will stay deposited at the registered office, where they will be kept in custody during a period of five years.

Relating to the deposits and publications to be made, all powers are granted to the bearer of a notarial copy of the present deed.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing entity, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing entity and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, who is known to the notary, by his surnames, name, civil status and residence, the said person appearing signed together with us, the notary, the present original deed.

**Suit la traduction française:**

L'an deux mille, le vingt-sept décembre.

Par-devant Maître Alphonse Lentz, notaire de résidence à Remich (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

La société de droit panaméen FORRESTAL INVESTMENTS S.A., avec siège social à Edificio Torre Universal, Piso 12, Avenida Federico Boyd, P.O. Box 8807, Panama (République du Panama), ici représentée par Monsieur Johan Dejans, employé privé, demeurant à Luxembourg,

en vertu d'une procuration donnée à Athènes le 20 décembre 2000 et à Luxembourg, le 27 décembre 2000.

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant agissant ès dites qualités, a exposé au notaire instrumentant et l'a requis d'acter ses déclarations et constatations:

1. Que la société anonyme PROGRESSIVE FINANCIAL INVESTMENTS S.A. (la Société), établie et ayant son siège social à L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert, a été constituée suivant acte reçu par le notaire Henri Beck, de résidence à Echternach le 27 juillet 1998, publié au Mémorial, Recueil Spécial C, numéro 747 du 16 octobre 1998. La Société est inscrite au Registre de Commerce près le Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, sous le numéro B 65.625.

2. Que le capital social souscrit de la Société est de LUF 1.250.000,- (un million deux cent cinquante mille francs luxembourgeois), représenté par 1.250 (mille deux cent cinquante) actions d'une valeur nominale de LUF 1.000,- (mille francs luxembourgeois), entièrement libérées.

3. Que la société FORRESTAL INVESTMENTS S.A. prénommée, est devenue successivement propriétaire de la totalité des actions émises par la Société.

4. Qu'en tant qu'actionnaire unique de la Société, la société FORRESTAL INVESTMENTS S.A. déclare expressément procéder à la dissolution de la Société.

5. Que FORRESTAL INVESTMENTS S.A. déclare en outre prendre à sa charge tout l'actif et passif connu ou inconnu de la société PROGRESSIVE FINANCIAL INVESTMENTS S.A. et qu'elle entreprendra sous sa seule responsabilité tout ce qui est nécessaire pour remplir les obligations qu'elle a ainsi contractées en relation avec les actifs et passifs de la Société.

6. Que décharge pleine et entière est accordée à tous les administrateurs et au commissaire aux comptes de la Société pour l'exercice des leurs mandats jusqu'au moment de la dissolution.

7. Qu'elle a procédé à l'annulation du registre des actions en présence du notaire instrumentant.

8. Que les livres et documents sociaux de la société dissoute seront déposés au siège social où ils seront conservés pendant cinq années.

Pour les dépôt et publication à faire, tous pouvoirs sont conférés au porteur d'une expédition des présentes.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande de la comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, sur demande de la même comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, le comparant a signé avec le notaire la présente minute.

Signé: J. Dejans, A. Lentz.

Enregistré à Remich, le 28 décembre 2000, vol. 464, fol. 25, case 3. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): Molling.*

Pour copie conforme, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial.

Remich, le 11 janvier 2001.

A. Lentz.

(04098/221/95) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2001.

**RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT FINANCE HOLDING S.A., Société Anonyme,  
(anc. RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT FINANCE S.A.).**

Siège social: L-1235 Luxembourg, 5, rue Emile Bian.

R. C. Luxembourg B 35.158.

L'an deux mille, le vingt et un décembre.

Par-devant Maître Reginald Neuman, notaire de résidence à Luxembourg,

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT FINANCE S.A., avec siège social à Luxembourg, 5, rue Emile Bian, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 35.158.

La séance est ouverte à 9.40 heures,

sous la présidence de Monsieur Patrick Rochas, administrateur de sociétés, demeurant à Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire Mademoiselle Ludivine Rockens, employée privée, demeurant à Luxembourg.

A été appelé aux fonctions de scrutateur Madame Céline Stein, employée privée, demeurant à Luxembourg, tous ici présents et ce acceptant.

Le bureau ayant été ainsi constitué, le Président déclare et prie le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

- Changement de la dénomination de la société de RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT FINANCE S.A. en RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT FINANCE HOLDING S.A. et modification afférente du premier article des statuts de la société.

II. Les actionnaires présents ou représentés, les procurations des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence; cette liste de présence signée par les actionnaires, les mandataires des actionnaires représentés, le bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte.

Les procurations des actionnaires représentés y resteront annexées de même.

III. L'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée et tous les actionnaires présents ou représentés déclarant avoir eu parfaite connaissance de l'ordre du jour avant l'assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage.

IV. La présente assemblée est donc régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour.

Ensuite l'assemblée, après délibération, a pris à l'unanimité la seule et unique résolution qui suit:

*Seule et unique résolution*

L'assemblée décide de changer la dénomination de la société de RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT FINANCE S.A. en RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT FINANCE HOLDING S.A. et de modifier par conséquent le premier article des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 1<sup>er</sup>.** Il existe une société anonyme sous la dénomination de RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT FINANCE HOLDING S.A.».

*Frais*

Le montant des frais afférents incombant à la société en raison des présentes est estimé à vingt cinq mille (25.000,-) francs luxembourgeois.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 9.50 heures.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite à l'assemblée, les membres du bureau, connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ont tous signé avec le notaire le présent acte, aucun autre actionnaire n'ayant demandé à signer.

Signé: P. Rochas, L. Rockens, C. Stein, R. Neuman.

Enregistré à Luxembourg, le 29 décembre 2000, vol. 127S, fol. 80, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial.

Luxembourg, le 22 janvier 2001.

R. Neuman.

(04099/226/49) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2001.

**RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT FINANCE HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1235 Luxembourg, 5, rue Emile Bian.

R. C. Luxembourg B 35.158.

Le texte des statuts coordonnés a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(04100/226/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2001.

**SCHROFF HOLDING S.A., Aktiengesellschaft.**

Gesellschaftssitz: Luxemburg.

H. R. Luxemburg B 33.112.

Im Jahre zweitausend, den achten Dezember.

Vor dem unterzeichneten Notar Frank Baden, mit dem Amtswohnsitz in Luxemburg.

Sind die Aktionäre der Aktiengesellschaft Schroff Holding S.A., mit dem Sitz in Luxemburg, eingetragen im Handelsregister von Luxemburg unter der Nummer B 33.112, zu einer ausserordentlichen Generalversammlung zusammengetreten.

Die Aktiengesellschaft SCHROFF HOLDING S.A. wurde gegründet gemäss Urkunde des unterzeichneten Notars vom 21. Februar 1990 veröffentlicht im Mémorial, Recueil Spécial C, Nummer 312 vom 5. September 1990.

Die Satzung wurde abgeändert gemäss Urkunde des unterzeichneten Notars vom 5. März 1991, welche im Mémorial, Recueil Spécial C, Nummer 342 vom 18. April 1991, veröffentlicht wurde.

Die Versammlung wird um fünfzehn Uhr unter dem Vorsitz von Herrn Bernd Ehinger, Directeur der DRESDNER BANK LUXEMBOURG S.A., wohnhaft in Luxemburg, eröffnet.

Der Vorsitzende beruft zum Sekretär Herrn Jörg Lorig, Fondé de Pouvoirs der DRESDNER BANK LUXEMBOURG S.A., wohnhaft in Trierweiler (Deutschland).

Die Versammlung wählt einstimmig zum Stimmzähler Herrn Dr. Gerd J.H. Otte, Conseiller Juridique der DRESDNER BANK LUXEMBOURG S.A., wohnhaft in Schuttrange.

Der Vorsitzende stellt unter Zustimmung der Versammlung fest:

I. Die Tagesordnung hat folgenden Wortlaut:

1) Umstellung des Gesellschaftskapitals auf Euro auf der Basis des am 31. Dezember 1998 festgelegten Umrechnungskurses Euro/DM.

2) Erhöhung des Gesellschaftskapitals um den Betrag, der erforderlich ist, um es von dem nach Umstellung auf Euro resultierenden Betrag auf den Betrag von EUR 2.050.000.- (zwei Millionen fünfzigtausend Euro) zu bringen, ohne Ausgabe von Aktien.

3) Einzahlung in voller Höhe der so durchgeführten Kapitalerhöhung durch Einbringen des Differenzbetrages aus einem Teil der freien Rücklagen.

4) Umtausch der bestehenden 4.000 (viertausend) Aktien im Nennwert von 1.000.- (eintausend Deutsche Mark) in 2.050 (zweitausendfünfzig) neue Aktien im Nennwert von EUR 1.000.- (eintausend Euro) ausgestattet mit den gleichen Rechten und Vorzügen wie die bestehenden Aktien, und zwar im Verhältnis 1 neue Aktie für 1,95 alte Aktien.

5) Abänderung von Artikel 3 der Satzung, um ihm folgenden Wortlaut zu geben:

«**Art. 5.** Das Gesellschaftskapital beträgt zwei Millionen fünfzigtausend Euro (EUR 2.050.000), eingeteilt in zweitausendfünfzig (2.050) voll eingezahlten Aktien zu eintausend Euro (EUR 1.000.-) Nennwert.»

6) Verminderung der freien Rücklage um EUR 4.832,48.

7) Wirksamwerden der zu Punkt 1 bis 6 gefassten Beschlüsse zum 1. Januar 2000.

II. Die Aktionäre sowie deren bevollmächtigte Vertreter sind unter Angabe des Namens, Vornamens, des Datums der Vollmachten sowie der Stückzahl der vertretenen Aktien auf einer Anwesenheitsliste mit ihrer Unterschrift eingetragen.

Aus dieser Anwesenheitsliste geht hervor, dass das gesamte Aktienkapital in gegenwärtiger Versammlung vertreten ist, um dass somit die Versammlung befugt ist über nachstehende Tagesordnung, welche den Aktionären bekannt ist, zu beschliessen.

III. Die Anwesenheitsliste wird durch den Verwaltungsvorstand gezeichnet.

Sie wird gegenwärtigem Protokoll nebst den darin erwähnten Vollmachten, welche durch die Erschienenen ne varietur paraphiert wurden, beigelegt bleiben, um mit demselben einregistriert zu werden.

IV. Alsdann werden nach Eintritt in die Tagesordnung einstimmig folgende Beschlüsse gefasst:

*Erster Beschluss*

Das Gesellschaftskapital wird auf der Basis des festgelegten Umrechnungskurses Euro/DM vom 1,95583 auf zwei Millionen fünfundvierzigtausendeinhundertsiebenundsechzig Euro zweiundfünfzig cents (EUR 2.045.167,52) umgestellt.

*Zweiter Beschluss*

Die Bezeichnung des Nennwertes der bestehenden Aktien wird abgeschafft.

*Dritter Beschluss*

Das Gesellschaftskapital wird um viertausendachthundertzweiunddreissig Euro achtundvierzig Cents (EUR 4.832,48) erhöht, um es von zwei Millionen fünfundvierzigtausendeinhundertsiebenundsechzig Euro zweiundfünfzig Cents (EUR 2.045.167,52) auf zwei Millionen fünfzigtausend Euro (EUR 2.050.000.-) zu bringen, ohne Ausgabe von Aktien.

Die so durchgeführte Kapitalerhöhung wird in voller Höhe eingezahlt durch Einbringung des Differenzbetrages von EUR 4.832,48 (viertausendachthundertzweiunddreissig Komma achtundvierzig Euro) aus den freien Rücklagen.

Der Nachweis über das Bestehen solcher freien Rücklagen wurde dem Notar durch die Bilanz zum 31. Dezember 1999 erbracht. Ein Exemplar dieser Bilanz bleibt gegenwärtiger Urkunde als Anlage beigelegt.

*Vierter Beschluss*

Die bestehenden 4.000 (viertausend) Aktien werden in 2.050 (zweitausendfünfzig) neue Aktien im Nennwert von EUR 1.000.- (eintausend Euro) umgetauscht, welche mit den gleichen Rechten und Vorzügen wie die bestehenden Aktien ausgestattet sind.

Die Aktien werden umgetauscht im Verhältnis von je 1 neue Aktie für je 1,95 alte Aktien.

*Fünfter Beschluss*

Artikel 3 der Satzung wird wie folgt abgeändert:

**Art. 3. (Absatz 1).** Das Gesellschaftskapital beträgt zwei Millionen fünfzigtausend Euro (EUR 2.050.000.-), eingeteilt in zweitausendfünfzig (2.050) voll eingezahlte Aktien zu je eintausend Euro (EUR 1.000.-) Nennwert.

*Sechster Beschluss*

Sämtliche hiervor gefassten Beschlüsse werden wirksam zum 1. Januar 2000.

*Kostenabschätzung.*

Die Komparenten schätzen den Betrag der Kosten, für die die Gesellschaft auf Grund dieser Kapitalerhöhung aufzukommen hat, auf ungefähr vierzigtausend Luxemburger Franken (40.000.- LUF).

Da hiermit die Tagesordnung erschöpft ist, wird die Versammlung aufgehoben.

Worüber Urkunde, Aufgenommen in Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an die Erschienenen, haben dieselben mit dem Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gez.: B. Ehinger, J. Lorig, G.J.H. Otte und F. Baden.

Enregistré à Luxembourg, le 11 décembre 2000, vol. 7CS, fol. 19, case 2. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur ff.(signé): Kerger.*

Für gleichlautende Ausfertigung der Gesellschaft auf Begehre zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, erteilt.

Luxemburg, den 9. Januar 2001.

F. Baden.

(04109/200/85) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2001.

**SCHROFF HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 33.112.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

F. Baden.

(04110/200/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2001.

**SEA LIGHT INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.**

Registered office: L-2350 Luxembourg, 3, rue Jean-Piret.

R. C. Luxembourg B 38.300.

**DISSOLUTION**

In the year two thousand, on the twenty-seventh of December.

Before Us Maître Alphonse Lentz, notary public residing in Remich (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

FORRESTAL INVESTMENTS S.A., a company duly incorporated and validly existing under the laws of Panama, with registered office at Edificio Torre Universal, Piso 12, Avenida Federico Boyd, P.O. Box 8807, Panama, Republic of Panama, represented by Mr Johans Dejans, employee, residing in Luxembourg,

by virtue of a proxy given in Athens on December 12th, 2000 and in Luxembourg on December 27th, 2000.

The prenamed proxy, signed ne varietur by the appearing person and the undersigned notary, shall remain annexed to this document to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, in the capacity in which it acts, has requested the notary to enact the following declarations and statements:

1. That the company SEA LIGHT INVESTMENTS S.A. («the Company»), with its registered office at 3, rue Jean Piret, L-2350 Luxembourg, has been incorporated according to a deed of the notary public Henri Beck, residing in Echternach, dated October 18th, 1991, which deed has been published in the Luxembourg official gazette Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés, n° 133, dated April 9th, 1992.

The Company is registered with the company register at the District Court of Luxembourg City under the number B 38.300.

2. That the issued share capital of the Company is set at LUF 1,250,000.- (one million two hundred and fifty thousand Luxembourg francs), represented by 1,250 (one thousand two hundred and fifty) shares with a par value of LUF 1,000.- (one thousand Luxembourg francs), each share having been entirely paid in.

3. That FORRESTAL INVESTMENTS S.A., prenamed, has successively become the owner of all the issued shares of the Company.

4. That in its quality of sole shareholder of the Company, FORRESTAL INVESTMENTS S.A. hereby expressly states proceed to the dissolution of the Company.

5. That FORRESTAL INVESTMENTS S.A. moreover states to take over, on its own account, all the assets and liabilities, whether known or unknown, of the company SEA LIGHT INVESTMENTS S.A. and that she will undertake under her own liability any steps which are required to fulfil said commitments taken by herself in relation with the assets and liabilities of the Company.

6. That full and entire discharge is granted to the board members as well as to the statutory auditor of the Company for the execution of their mandates until the dissolution.

7. That the shareholders' register and the share certificates have been destroyed at this very moment, before the undersigned notary public.

8. That the books and corporate documents relating to the Company will stay deposited at the registered office, where they will be kept in custody during a period of five years.

Relating to the deposits and publications to be made, all powers are granted to the bearer of a notarial copy of the present deed.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing entity, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing entity and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, who is known to the notary, by his surnames, name, civil status and residence, the said person appearing signed together with Us, the notary, the present original deed.

**Suit la traduction française:**

L'an deux mille, le vingt-sept décembre.

Par-devant Maître Alphonse Lentz, notaire de résidence à Remich (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

La société de droit panaméen FORRESTAL INVESTMENTS S.A., avec siège social à Edificio Torre Universal, Piso 12, Avenida Federico Boyd, P.O. Box 8807, Panama (République du Panama), ici représentée par Monsieur Johan Dejans, employé privé, demeurant à Luxembourg,

en vertu d'une procuration donnée à Athènes, le 20 décembre 2000 et à Luxembourg, le 27 décembre 2000.

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant agissant es dites qualités, a exposé au notaire instrumentant et l'a requis d'acter ses déclarations et constatations:

1. Que la société anonyme SEA LIGHT INVESTMENTS S.A. («la Société»), établie et ayant son siège social à L-2350 Luxembourg, 3, rue Jean Piret, a été constituée suivant acte reçu par le notaire Henri Beck, de résidence à Echternach le 18 octobre 1991, publié au Mémorial C, Recueil Spécial numéro 133 du 9 avril 1992. La Société est inscrite au registre de commerce près le tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, sous le numéro B 38.300.

2. Que le capital social souscrit de la Société est de LUF 1.250.000,- (un million deux cent cinquante mille francs luxembourgeois), représenté par 1.250 (mille deux cent cinquante) actions d'une valeur nominale de LUF 1.000,- (mille francs luxembourgeois), entièrement libérées.

3. Que la société FORRESTAL INVESTMENTS S.A. prénommée, est devenue successivement propriétaire de la totalité des actions émises par la Société.

4. Qu'en tant qu'actionnaire unique de la Société, la société FORRESTAL INVESTMENTS S.A. déclare expressément procéder à la dissolution de la Société.

5. Que FORRESTAL INVESTMENTS S.A. déclare en outre prendre à sa charge tout l'actif et passif connu ou inconnu de la société SEA LIGHT INVESTMENTS S.A. et qu'elle entreprendra sous sa seule responsabilité tout ce qui est nécessaire pour remplir les obligations qu'elle a ainsi contractées en relation avec les actifs et passifs de la Société.

6. Que décharge pleine et entière est accordée à tous les administrateurs et au commissaire aux comptes de la Société pour l'exercice de leurs mandats jusqu'au moment de la dissolution.

7. Qu'elle a procédé à l'annulation du registre des actions et des titres représentatifs au porteur en présence du notaire instrumentant.

8. Que les livres et documents sociaux de la société dissoute seront déposés au siège social où ils seront conservés pendant cinq années.

Pour les dépôts et publication à faire, tous pouvoirs sont conférés au porteur d'une expédition des présentes.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande de la comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, sur la demande de la même comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, le comparant a signé avec le notaire la présente minute.

Signé: J. Dejans, A. Lentz.

Enregistré à Remich, le 28 décembre 2000, vol. 464, fol. 24, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): P. Molling.

Pour copie conforme, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 11 janvier 2001.

A. Lentz.

(04113/221/95) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2001.

**SEA MARK INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.**

Registered office: L-2350 Luxembourg, 3, rue Jean-Piret.

R. C. Luxembourg B 38.301.

—  
DISSOLUTION

In the year two thousand, on the twenty-seventh of December.

Before Us, Maître Alphonse Lentz, notary public residing in Remich (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

FORRESTAL INVESTMENTS S.A., a company duly incorporated and validly existing under the laws of Panama, with registered office at Edificio Torre Universal, Piso 12, Avenida Federico Boyd, P.O. Box 8807, Panama, Republic of Panama, represented by Mr Johans Dejans, employee, residing in Luxembourg,

by virtue of a proxy given in Athens on December 20th, 2000 and in Luxembourg on December 27th, 2000.

The prenamed proxy, signed ne varietur by the appearing person and the undersigned notary, shall remain annexed to this document to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, in the capacity in which it acts, has requested the notary to enact the following declarations and statements:

1. That the company SEA MARK INVESTMENTS S.A. («the Company»), with its registered office at 3, rue Jean Piret, L-2350 Luxembourg, has been incorporated according to a deed of the notary public Henri Beck, residing in Echternach, dated October 18th, 1991, which deed has been published in the Luxembourg official gazette Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, n° 132, dated April 8th, 1992.

The Company is registered with the company register at the District Court of Luxembourg City under the number B 38.301.

2. That the issued share capital of the Company is set at LUF 1,250,000.- (one million two hundred and fifty thousand Luxembourg francs), represented by 1,250 (one thousand two hundred and fifty) shares with a par value of LUF 1,000.- (one thousand Luxembourg francs), each share having been entirely paid in.

3. That FORRESTAL INVESTMENTS S.A., prenamed, has successively become the owner of all the issued shares of the Company.

4. That in its quality of sole shareholder of the Company, FORRESTAL INVESTMENTS S.A. hereby expressly states proceed to the dissolution of the Company.

5. That FORRESTAL INVESTMENTS S.A. moreover states to take over, on its own account, all the assets and liabilities, whether known or unknown, of the company SEA MARK INVESTMENTS S.A. and that she will undertake under her own liability any steps which are required to fulfil said commitments taken by herself in relation with the assets and liabilities of the Company.

6. That full and entire discharge is granted to the board members as well as to the statutory auditor of the Company for the execution of their mandates until the dissolution.

7. That the shareholders' register and the share certificates have been destroyed at this very moment, before the undersigned notary public.

8. That the books and corporate documents relating to the Company will stay deposited at the registered office, where they will be kept in custody during a period of five years.

Relating to the deposits and publications to be made, all powers are granted to the bearer of a notarial copy of the present deed.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing entity, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing entity and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, who is known to the notary, by his surnames, name, civil status and residence, the said person appearing signed together with Us, the notary, the present original deed.

#### **Suit la traduction française:**

L'an deux mille, le vingt-sept décembre.

Par-devant Maître Alphonse Lentz, notaire de résidence à Remich (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

La société de droit panaméen FORRESTAL INVESTMENTS S.A., avec siège social à Edificio Torre Universal, Piso 12, Avenida Federico Boyd, P.O. Box 8807, Panama (République du Panama), ici représentée par Monsieur Johan Dejans, employé privé, demeurant à Luxembourg,

en vertu d'une procuration donnée à Athènes, le 20 décembre 2000 et à Luxembourg, le 27 décembre 2000.

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant, agissant ès dites qualités, a exposé au notaire instrumentant et l'a requis d'acter ses déclarations et constatations:

1. Que la société anonyme SEA MARK INVESTMENTS S.A. («la Société»), établie et ayant son siège social à L-2350 Luxembourg, 3, rue Jean Piret, a été constituée suivant acte reçu par le notaire Henri Beck, de résidence à Echternach le 18 octobre 1991, publié au Mémorial C, Recueil Spécial, numéro 132 du 8 avril 1992.

La Société est inscrite au registre de commerce près le tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, sous le numéro B 38.301.

2. Que le capital social souscrit de la Société est de LUF 1.250.000,- (un million deux cent cinquante mille francs luxembourgeois), représenté par 1.250 (mille deux cent cinquante) actions d'une valeur nominale de LUF 1.000,- (mille francs luxembourgeois), entièrement libérées.

3. Que la société FORRESTAL INVESTMENTS S.A. prénommée, est devenue successivement propriétaire de la totalité des actions émises par la Société.

4. Qu'en tant qu'actionnaire unique de la Société, la société FORRESTAL INVESTMENTS S.A. déclare expressément procéder à la dissolution de la Société.

5. Que FORRESTAL INVESTMENTS S.A. déclare en outre prendre à sa charge tout l'actif et passif connu ou inconnu de la société SEA MARK INVESTMENTS S.A. et qu'elle entreprendra sous sa seule responsabilité tout ce qui est nécessaire pour remplir les obligations qu'elle a ainsi contractées en relation avec les actifs et passifs de la Société.

6. Que décharge pleine et entière est accordée à tous les administrateurs et au commissaire aux comptes de la Société pour l'exercice de leurs mandats jusqu'au moment de la dissolution.

7. Qu'elle a procédé à l'annulation du registre des actions et des titres représentatifs au porteur en présence du notaire instrumentant.

8. Que les livres et documents sociaux de la société dissoute seront déposés au siège social où ils seront conservés pendant cinq années.

Pour les dépôts et publication à faire, tous pouvoirs sont conférés au porteur d'une expédition des présentes.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur la demande de la comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, sur la demande de la même comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, le comparant a signé avec le notaire la présente minute.

Signé: J. Dejans, A. Lentz.

Enregistré à Remich, le 28 décembre 2000, vol. 464, fol. 24, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): P. Molling.

Pour copie conforme, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 11 janvier 2001.

A. Lentz.

(04114/221/96) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2001.

**SEA VIEW INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2350 Luxembourg, 3, rue Jean-Piret.

R. C. Luxembourg B 38.303.

**DISSOLUTION**

In the year two thousand, on the twenty-seventh of December.

Before Us, Maître Alphonse Lentz, notary public residing in Remich (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

FORRESTAL INVESTMENTS S.A., a company duly incorporated and validly existing under the laws of Panama, with registered office at Edificio Torre Universal, Piso 12, Avenida Federico Boyd, P.O. Box 8807, Panama, Republic of Panama, represented by Mr Johans Dejans, employee, residing in Luxembourg,

by virtue of a proxy given in Athens on December 20th, 2000 and in Luxembourg on December 27th, 2000.

The prenamed proxy, signed ne varietur by the appearing person and the undersigned notary, shall remain annexed to this document to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, in the capacity in which it acts, has requested the notary to enact the following declarations and statements:

1. That the company SEA VIEW INVESTMENTS S.A. («the Company»), with its registered office at 3, rue Jean Piret, L-2350 Luxembourg, has been incorporated according to a deed of the notary public Henri Beck, residing in Echternach, dated October 18th, 1991, which deed has been published in the Luxembourg official gazette Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, n° 132, dated April 8th, 1992.

The Company is registered with the company register at the District Court of Luxembourg City under the number B 38.303.

2. That the issued share capital of the Company is set at LUF 1,250,000.- (one million two hundred and fifty thousand Luxembourg francs), represented by 1,250 (one thousand two hundred and fifty) shares with a par value of LUF 1,000.- (one thousand Luxembourg francs), each share having been entirely paid in.

3. That FORRESTAL INVESTMENTS S.A., prenamed, has successively become the owner of all the issued shares of the Company.

4. That in its quality of sole shareholder of the Company, FORRESTAL INVESTMENTS S.A. hereby expressly states proceed to the dissolution of the Company.

5. That FORRESTAL INVESTMENTS S.A. moreover states to take over, on its own account, all the assets and liabilities, whether known or unknown, of the company SEA VIEW INVESTMENTS S.A. and that she will undertake under her own liability any steps which are required to fulfil said commitments taken by herself in relation with the assets and liabilities of the Company.

6. That full and entire discharge is granted to the board members as well as to the statutory auditor of the Company for the execution of their mandates until the dissolution.

7. That the shareholders' register and the share certificates have been destroyed at this very moment, before the undersigned notary public.

8. That the books and corporate documents relating to the Company will stay deposited at the registered office, where they will be kept in custody during a period of five years.

Relating to the deposits and publications to be made, all powers are granted to the bearer of a notarial copy of the present deed.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing entity, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing entity and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, who is known to the notary, by his surnames, name, civil status and residence, the said person appearing signed together with Us, the notary, the present original deed.

**Suit la traduction française**

L'an deux mille, le vingt-sept décembre.

Par-devant Maître Alphonse Lentz, notaire de résidence à Remich (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

La société de droit panaméen FORRESTAL INVESTMENTS S.A., avec siège social à Edificio Torre Universal, Piso 12, Avenida Federico Boyd, P.O. Box 8807, Panama (République du Panama), ici représentée par Monsieur Johan Dejans, employé privé, demeurant à Luxembourg,

en vertu d'une procuration donnée à Athènes le 20 décembre 2000 et à Luxembourg, le 27 décembre 2000.

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant agissant es dites qualités, a exposé au notaire instrumentant et l'a requis d'acter ses déclarations et constatations:

1. Que la société anonyme SEA VIEW INVESTMENTS S.A. («la Société»), établie et ayant son siège social à L-2350 Luxembourg, 3, rue Jean Piret, a été constituée suivant acte reçu par le notaire Henri Beck, de résidence à Echternach le 18 octobre 1991, publié au Mémorial C, Recueil Spécial, numéro 132 du 8 avril 1992. La Société est inscrite au registre de commerce près le tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, sous le numéro B 38.303.

2. Que le capital social souscrit de la Société est de LUF 1.250.000,- (un million deux cent cinquante mille francs luxembourgeois), représenté par 1.250 (mille deux cent cinquante) actions d'une valeur nominale de LUF 1.000,- (mille francs luxembourgeois), entièrement libérées.

3. Que la société FORRESTAL INVESTMENTS S.A. prénommée, est devenue successivement propriétaire de la totalité des actions émises par la Société.

4. Qu'en tant qu'actionnaire unique de la Société, la société FORRESTAL INVESTMENTS S.A. déclare expressément procéder à la dissolution de la Société.

5. Que FORRESTAL INVESTMENTS S.A. déclare en outre prendre à sa charge tout l'actif et passif connu ou inconnu de la société SEA VIEW INVESTMENTS S.A. et qu'elle entreprendra sous sa seule responsabilité tout ce qui est nécessaire pour remplir les obligations qu'elle a ainsi contractées en relation avec les actifs et passifs de la Société.

6. Que décharge pleine et entière est accordée à tous les administrateurs et au commissaire aux comptes de la Société pour l'exercice de leurs mandats jusqu'au moment de la dissolution.

7. Qu'elle a procédé à l'annulation du registre des actions et des titres représentatifs au porteur en présence du notaire instrumentant.

8. Que les livres et documents sociaux de la société dissoute seront déposés au siège social où ils seront conservés pendant cinq années.

Pour les dépôts et publication à faire, tous pouvoirs sont conférés au porteur d'une expédition des présentes.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande de la comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, sur la demande de la même comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, le comparant a signé avec le notaire la présente minute.

Signé: J. Dejans et A. Lentz.

Enregistré à Luxembourg, le 28 décembre 2000, vol. 464, fol. 25, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): P. Molling.

Pour copie conforme, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 11 janvier 2001.

A. Lentz.

(04115/221/95) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2001.

**SEA WAY INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.**

Registered office: L-2350 Luxembourg, 3, rue Jean-Piret.

R. C. Luxembourg B 38.302.

—  
DISSOLUTION

In the year two thousand, on the twenty-seventh of December.

Before Us, Maître Alphonse Lentz, notary public residing in Remich (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

FORRESTAL INVESTMENTS S.A., a company duly incorporated and validly existing under the laws of Panama, with registered office at Edificio Torre Universal, Piso 12, Avenida Federico Boyd, P.O. Box 8807, Panama, Republic of Panama, represented by Mr Johans Dejans, employee, residing in Luxembourg,

by virtue of a proxy given in Athens on December 20th, 2000 and in Luxembourg on December 27th, 2000.

The prenamed proxy, signed ne varietur by the appearing person and the undersigned notary, shall remain annexed to this document to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, in the capacity in which it acts, has requested the notary to enact the following declarations and statements:

1. That the company SEA WAY INVESTMENTS S.A. («the Company»), with its registered office at 3, rue Jean Piret, L-2350 Luxembourg, has been incorporated according to a deed of the notary public Henri Beck, residing in Echternach, dated October 18th, 1991, which deed has been published in the Luxembourg official gazette Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés, n° 132, dated April 8th, 1992.

The Company is registered with the company register at the District Court of Luxembourg City under the number B 38.302.

2. That the issued share capital of the Company is set at LUF 1,250,000.- (one million two hundred and fifty thousand Luxembourg francs), represented by 1,250 (one thousand two hundred and fifty) shares with a par value of LUF 1,000.- (one thousand Luxembourg francs), each share having been entirely paid in.

3. That FORRESTAL INVESTMENTS S.A., prenamed, has successively become the owner of all the issued shares of the Company.

4. That in its quality of sole shareholder of the Company, FORRESTAL INVESTMENTS S.A. hereby expressly states proceed to the dissolution of the Company.

5. That FORRESTAL INVESTMENTS S.A. moreover states to take over, on its own account, all the assets and liabilities, whether known or unknown, of the company SEA WAY INVESTMENTS S.A. and that she will undertake under her own liability any steps which are required to fulfil said commitments taken by herself in relation with the assets and liabilities of the Company.

6. That full and entire discharge is granted to the board members as well as to the statutory auditor of the Company for the execution of their mandates until the dissolution.

7. That the shareholders' register and the share certificates have been destroyed at this very moment, before the undersigned notary public.

8. That the books and corporate documents relating to the Company will stay deposited at the registered office, where they will be kept in custody during a period of five years.

Relating to the deposits and publications to be made, all powers are granted to the bearer of a notarial copy of the present deed.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing entity, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing entity and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, who is known to the notary, by his surnames, name, civil status and residence, the said person appearing signed together with Us, the notary, the present original deed.

#### **Suit la traduction française:**

L'an deux mille, le vingt-sept décembre.

Par-devant Maître Alphonse Lentz, notaire de résidence à Remich (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

La société de droit panaméen FORRESTAL INVESTMENTS S.A., avec siège social à Edificio Torre Universal, Piso 12, Avenida Federico Boyd, P.O. Box 8807, Panama (République du Panama), ici représentée par Monsieur Johan Dejans, employé privé, demeurant à Luxembourg,

en vertu d'une procuration donnée à Athènes le 20 décembre 2000 et à Luxembourg, le 27 décembre 2000.

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant agissant ès dites qualités, a exposé au notaire instrumentant et l'a requis d'acter ses déclarations et constatations:

1. Que la société anonyme SEA WAY INVESTMENTS S.A. («la Société»), établie et ayant son siège social à L-2350 Luxembourg, 3, rue Jean Piret, a été constituée suivant acte reçu par le notaire Henri Beck, de résidence à Echternach le 18 octobre 1991, publié au Mémorial C, Recueil Spécial numéro 132 du 8 avril 1992. La Société est inscrite au registre de commerce près le tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, sous le numéro B 38.302.

2. Que le capital social souscrit de la Société est de LUF 1.250.000,- (un million deux cent cinquante mille francs luxembourgeois), représenté par 1.250 (mille deux cent cinquante) actions d'une valeur nominale de LUF 1.000,- (mille francs luxembourgeois), entièrement libérées.

3. Que la société FORRESTAL INVESTMENTS S.A. prénommée, est devenue successivement propriétaire de la totalité des actions émises par la Société.

4. Qu'en tant qu'actionnaire unique de la Société, la société FORRESTAL INVESTMENTS S.A. déclare expressément procéder à la dissolution de la Société.

5. Que FORRESTAL INVESTMENTS S.A. déclare en outre prendre à sa charge tout l'actif et passif connu ou inconnu de la société SEA WAY INVESTMENTS S.A. et qu'elle entreprendra sous sa seule responsabilité tout ce qui est nécessaire pour remplir les obligations qu'elle a ainsi contractées en relation avec les actifs et passifs de la Société.

6. Que décharge pleine et entière est accordée à tous les administrateurs et au commissaire aux comptes de la Société pour l'exercice de leurs mandats jusqu'au moment de la dissolution.

7. Qu'elle a procédé à l'annulation du registre des actions et des titres représentatifs au porteur en présence du notaire instrumentant.

8. Que les livres et documents sociaux de la société dissoute seront déposés au siège social où ils seront conservés pendant cinq années.

Pour les dépôts et publication à faire, tous pouvoirs sont conférés au porteur d'une expédition des présentes.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur la demande de la comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, sur la demande de la même comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, le comparant a signé avec le notaire la présente minute.

Signé: J. Dejans, A. Lentz.

Enregistré à Remich, le 28 décembre 2000, vol. 469, fol. 24, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): P. Molling.

Pour copie conforme, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 11 janvier 2001.

A. Lentz.

(04116/221/95) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2001.

**SELP-INVEST S.A., Société Anonyme.**  
Siège social: L-1736 Senningerberg, 1A, Heienhaff.  
R. C. Luxembourg B 60.712.

L'an deux mille, le vingt-huit décembre.

Par-devant Maître Edmond Schroeder, notaire de résidence à Mersch.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme SELP-INVEST S.A., avec siège social à Senningerberg, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 5 août 1997, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 680 du 4 décembre 1997.

Les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 15 novembre 2000, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Thierry Schmit, employé privé, Senningerberg.

Le Président désigne comme secrétaire Mademoiselle Geneviève Baué, employée privée, Senningerberg.

L'assemblée élit comme scrutateur Mademoiselle Manuela Teixeira, employée privée, Senningerberg.

Le Président déclare et prie le notaire d'acter:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire instrumentaire.

Ladite liste de présence ainsi que, le cas échéant, les procurations des actionnaires représentés resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II.- Qu'il appert de cette liste de présence que toutes les actions, représentant l'intégralité du capital souscrit, sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

*Ordre du jour:*

1.- Augmentation du capital social à concurrence de EUR 200.013,31 (deux cent mille treize Euros trente et un cents) pour le porter de son montant actuel de EUR 30.986,69 (trente mille neuf cent quatre-vingt six Euros soixante-neuf cents) à EUR 231.000,- (deux cent trente et un mille Euros), et souscription des actions nouvelles par TS FIDUCIARIA S.A.,

2.- Fixation de la valeur nominale des actions à EUR 25,- et création subséquente de 9.240 (neuf mille deux cent quarante) actions représentatives de l'entiereté du capital social augmenté.

3.- Fixation d'un capital autorisé de EUR 500.000,- (cinq cent mille Euros) avec attribution des pouvoirs les plus larges au Conseil d'Administration, notamment, la possibilité de supprimer le pouvoir de souscription préférentiel des actionnaires existants,

4.- Modification subséquente de l'article 5 des statuts,

5.- Pouvoir au Conseil d'Administration de remplacer les actions anciennes,

6.- Divers.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière a pris, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence de EUR 200.013,31 (deux cent mille treize Euros trente et un cents) par apport en espèces, pour le porter de son montant actuel de EUR 30.986,69 (trente mille neuf cent quatre-vingt-six Euros soixante-neuf cents) à EUR 231.000,- (deux cent trente et un mille Euros) par l'émission de 8.068 actions nouvelles sans valeur nominale.

*Deuxième résolution*

Les 8.068 actions nouvelles sont souscrites et entièrement libérées par des versements en espèces par TS FIDUCIARIA S.A., de sorte que la somme de EUR 200.013,31 se trouve à la disposition de la société, preuve en ayant été rapportée au notaire instrumentaire.

*Troisième résolution*

L'assemblée décide de modifier le nombre et la valeur nominale des actions de façon à ce que le capital social de EUR 231.000,- (deux cent trente et un mille Euros) soit représenté par 9.240 (neuf mille deux cent quarante) actions de EUR 25,- (vingt-cinq Euros) chacune.

L'assemblée donne instruction au conseil d'administration d'échanger les actions anciennes contre des actions nouvelles et de les attribuer aux actionnaires proportionnellement à leurs droits.

*Quatrième résolution*

L'assemblée décide de fixer un capital autorisé de EUR 500.000,- (cinq cent mille Euros) avec attribution des pouvoirs les plus larges au Conseil d'Administration, notamment, la possibilité de supprimer le pouvoir de souscription préférentiel des actionnaires existants.

*Cinquième résolution*

Suite aux résolutions qui précèdent, l'assemblée décide de modifier l'article 3 des statuts comme suit:

«**Art. 3.** Le capital social est fixé à deux cent trente et un mille euros (231.000,- EUR), représenté par neuf mille deux cent quarante (9.240) actions de vingt-cinq euros (25,- EUR) chacune.

Toutes les actions sont au porteur, sauf dispositions contraires de la loi.

Le conseil d'administration est autorisé à augmenter le capital social pour le porter de son montant actuel à cinq cent mille euros (500.000,-EUR).

En conséquence, il est autorisé à réaliser cette augmentation de capital, spécialement à émettre les actions nouvelles éventuelles en une ou plusieurs fois et par tranches, à fixer l'époque et le lieu de l'émission intégrale ou des émissions partielles éventuelles, à déterminer les conditions de souscription et de libération, à faire appel, le cas échéant, à de nouveaux actionnaires, enfin à arrêter toutes autres modalités d'exécution se révélant nécessaires ou utiles et même non spécialement prévues en la présente résolution, à faire constater en la forme requise les souscriptions des actions nouvelles, la libération et les augmentations effectives du capital et enfin, à mettre les statuts en concordance avec les modifications dérivant de l'augmentation de capital réalisée et dûment constatée, le tout conformément à la loi modifiée du 10 août 1915, notamment avec la condition que l'autorisation ci-dessus doit être renouvelée tous les cinq ans.

De même, le conseil d'administration est autorisé à émettre des emprunts obligataires convertibles ou non sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payables en quelque monnaie que ce soit, étant entendu que toute émission d'obligations convertibles ne pourra se faire que dans le cadre du capital autorisé.

Le conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait.

Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la société. Sous respect des conditions ci-avant stipulées et par dérogation à l'article 10 ci-après, le conseil d'administration est autorisé à augmenter le capital social, même par incorporation des réserves libres. Le conseil d'administration a l'autorisation de supprimer ou de limiter le droit de souscription préférentiel lors d'une augmentation de capital réalisée dans les limites du capital autorisé.

Le capital autorisé et le capital souscrit peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires statuant comme en matière de modifications des statuts.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions dans les limites fixées par la loi.»

#### *Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges de toutes espèces qui incombent à la société à la suite de cette augmentation de capital s'élève à environ cent trente mille francs luxembourgeois (130.000,- LUF).

#### *Evaluation*

Pour les besoins de l'enregistrement, l'augmentation du capital social est évaluée à huit millions soixante-huit mille cinq cent dix-sept francs luxembourgeois (8.068.517,- LUF).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Senningerberg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom, état et demeure, les comparants ont tous signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: T. Schmit, G. Baué, M. Teixeira, E. Schroeder.

Enregistré à Mersch, le 4 janvier 2001, vol. 416, fol. 50, case 8. – Reçu 80.685 francs.

*Le Receveur (signé): A. Muller.*

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 11 janvier 2001.

E. Schroeder.

(04121/228/101) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2001.

### **SELP-INVEST S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1736 Senningerberg, 1A, Heienhaff.

R. C. Luxembourg B 60.712.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 4 janvier 2001.

E. Schroeder.

(04122/228/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2001.